

UNION DES COMORES

**MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
DE LA COOPÉRATION, DE LA FRANCOPHONIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DES COMORIENS DE L'ÉTRANGER**

**ÉVALUATION FINALE DU PROJET COI/97/G32
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX COMORES**

RAPPORT FINAL

Moroni, 7 Novembre 2002

Table des Matières

1	CONTEXTES	1
1.1	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL AUX COMORES	1
1.2	CONTEXTE INSTITUTIONNEL	2
1.3	PRÉSENTATION DU PROJET	2
1.4	ACCORDS DES PARTENAIRES	4
1.5	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	5
1.6	MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION	6
1.7	COMPOSITION DE LA MISSION	8
1.8	ORGANISATION DE LA MISSION	9
2	ÉVALUATION DU BIEN-FONDÉ	9
2.1	COHÉRENCE AVEC LES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DES PARTENAIRES	9
2.2	VALIDITÉ DES ÉLÉMENTS DU CADRE LOGIQUE	10
2.3	CONCLUSIONS SPÉCIFIQUES	11
2.4	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR L'ÉLABORATION ÉVENTUELLE DE NOUVEAUX CADRES LOGIQUES	12
3	ÉVALUATION DE L'EFFICIENCE DU PROJET (RATIONALITÉ)	13
3.1	PRÉSENTATION DES INTRANTS PRÉVUS ET UTILISÉS PAR LE PROJET INCLUANT LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	13
3.1.1	Fonds alloués à la réalisation du projet	13
3.1.2	Modalités de gestion financière du projet	14
3.1.3	Ressources humaines	15
3.1.4	Matériel et équipement	16
3.1.5	Stratégie d'intervention (approche participative ou cogestion)	17
3.2	ANALYSE DE L'UTILISATION DES INTRANTS ET EXPLICATION DES ÉCARTS	18
3.2.1	Utilisations des fonds et conséquences sur l'atteinte des résultats prévus	18
3.2.2	Conséquences des modalités de gestion financière – délais d'exécution et conséquences sur les activités	19
3.2.3	Modifications de la composition du personnel du projet	19
3.3	CONCLUSIONS	20
3.4	RECOMMANDATIONS	21
4	ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU PROJET	22
4.1	COMPARAISON DES RÉSULTATS ATTENDUS ET DES RÉSULTATS ATTEINTS	22
4.2	ANALYSE DES ÉCARTS	37
4.2.1	Écarts relatifs à la mise en place d'un cadre opérationnel	37
4.2.2	Écarts relatifs au renforcement des capacités	37
4.2.3	Écarts relatifs à la mise en place d'un réseau d'aires protégées	39
4.2.4	Écarts relatifs à l'élaboration de plan d'action de conservation	40
4.2.5	Écarts relatifs à la prise de conscience et à l'intérêt pour la conservation de la biodiversité	40
4.2.6	Écarts relatifs au développement des AGR	41
4.3	CONCLUSIONS SPÉCIFIQUES	41
4.4	RECOMMANDATIONS	41
5	ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET	45
5.1	COMPARAISON DES IMPACTS ATTENDUS ET DES IMPACTS RÉELS DU PROJET RELATIVEMENT AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN VUE D'UNE COGESTION ET D'UNE UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ	46
5.2	CONCLUSIONS	52
6	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	53
7	CONCLUSION	54

Remerciements

L'élaboration de ce document a requis la collaboration de nombreuses personnes de tous les milieux qui ont aimablement répondu à nos sollicitations. Elles ont généreusement accepté de mettre de côté leurs tâches quotidiennes et de prendre le temps de nous rencontrer. Elles ont répondu à nos questions avec sincérité et au meilleur de leurs connaissances, sans quoi ce travail n'aurait pu être réalisé. Ces personnes sont toutes ici très sincèrement remerciées.

Les communautés et les associations de développement et pour l'environnement des villages du Parc marin de Mohéli

Les équipes du projet basées à Moroni (Ngazidja) et à Fomboni (Mwali) :

M. Michel Vély, conseiller technique

M. Said Mohamed Ali Said, coordinateur national

Mme Hahyfaou Hakim, secrétaire

M. Hachime Abderamane, motivateur

M. Hassane Mgomri, consultant économiste

M. Said Mohamed Said Ali, stagiaire

M. Said Mohamed, chauffeur

M. Bacar Hamadi, Gestionnaire Comptable du projet

M. Fouad Abdou Rabi, spécialiste en ressources marines

M. Mohamed Ali, spécialiste en développement communautaire

M. Mohamed Mindhiri *dit* Tsira, motivateur

M. Ali Mohamed Mansour, spécialiste en écotourisme

Mme Daan-Ouati Madi, Secrétaire

L'équipe du Parc marin de Mohéli

M. Kamardine Boinali, conservateur

Mme Nourou Hamidi, Assistante administrative et financière

Le comité de gestion

Les écogardes

M. Mohamed Youssouf Oumouri, Point Focal du FEM auprès du Gouvernement Comorien

M. Youssouf M'Bechezi, Adjoint au Représentant résident PNUD

M. Youssouf Hamadi, Directeur Général de l'Environnement

M. Ahamada Mohamed Said, Point focal Convention sur la Diversité Biologique

Mme Fatouma Abdallah, DGE

M. Ismael Bachirou, DGE

M. Faissoili Ben Mohadji, Chef Service régional Environnement Mwali, Directeur régional adjoint MPE

M. Hamadi Idaroussi, Secrétaire Général, MPE

L'équipe de coordination au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'UICN à Nairobi

Liste des sigles et abréviations utilisés dans le rapport

AGIR	Programme Appui à la gestion intégrée des ressources naturelles et de l'environnement
AGR	activité génératrice de revenus
AIDE	Association d'intervention pour le développement et l'environnement
AP	aire protégée
CEDTM	Centre d'études et de découverte des tortues marines
CN	Coordinateur/trice National/e
CT	Conseiller Technique
CT-GRN	Conseiller Technique en Gestion des Ressources Naturelles
CTP	Conseiller Technique Principal
CNDD	Conseil National du Développement Durable
CNDRS	Centre national de documentation et de recherche scientifique
DCP	dispositif de concentration de poissons
DGE	Direction générale de l'environnement
EESP	École d'enseignement supérieur de Patsy (Ndzouani)
EUCARE	Edinburgh University Coral Awareness and Research Expeditions
FEM	fonds environnemental mondial
FF	fonds fiduciaire
INRAPE	Institut national de recherches sur l'agriculture, la pêche et l'élevage
MDRPE	Ministère du Développement Rural, de la Production et de l'Environnement
MECK	Mutuelle d'épargne et de crédit des Comores (?)
MPE	Ministère de la Production et de l'Environnement
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	plan d'action pour la conservation
PDF	<i>project document facility</i> (mécanisme du FEM pour appuyer l'élaboration de documents de projet à soumettre pour demande de financement)
PMM	Parc marin de Mohéli
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RN	ressources naturelles
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Liste des annexes

- Annexe 1 Cadre logique du projet
- Annexe 2 Programme de la mission et personnes consultées
- Annexe 3 Guide d'entretien
- Annexe 4 Liste des documents consultés
- Annexe 5 Aide-Mémoire. Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet.

1 Contextes

1.1 Contexte environnemental aux Comores

La biodiversité est un des éléments de base de l'économie du pays de façon d'autant plus cruciale qu'elle constitue la matière première dans toute perspective de développement écotouristique. Le lien très étroit entre la communauté majoritairement rurale et les ressources entraîne un impact direct de tout changement qui peut survenir de part et d'autre. En effet, l'accroissement démographique entraîne directement une augmentation de pression sur les ressources naturelles dont la population dépend quotidiennement pour se loger, s'alimenter et pour exercer des activités rémunératrices. D'autre part, une raréfaction, une disparition ou une diminution de la qualité d'une ressource affectera directement ses utilisateurs.

Or, on assiste au cours des dernières années à une accélération de la dégradation globale de l'environnement, laquelle entraîne une érosion des éléments de la diversité biologique. Le décalage entre le nouveau contexte créé par la croissance démographique et l'inertie dans l'évolution des modes de gestion, ainsi que l'intense pression démographique qui se rapproche de la limite de la capacité de support des îles, constituent les menaces sous-jacentes fondamentales pour la diversité biologique du pays.

Tout l'espace cultivable est déjà occupé et la seule extension possible de l'agriculture ne peut se faire qu'au détriment des espaces forestiers restants. L'accroissement des besoins de la population rend inadéquats les modes d'exploitation traditionnels des ressources, antérieurement durables dans un contexte de faible densité démographique. Certains modes d'exploitation traditionnels non durables persistent à l'heure actuelle comme l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette pratique est la cause d'une déforestation incontrôlée qui entraîne une chaîne de conséquences néfastes sur les habitats et sur les espèces qu'ils abritent. Une des conséquences bien connue est la perte de cohésion du sol qui devient vulnérable à l'érosion, ce qui entraîne un accroissement des dépôts terrigènes au niveau de la zone côtière, occasionnant des impacts négatifs sur les coraux ainsi que sur les ressources littorales et infralittorales. Cette érosion diminue aussi la capacité de rétention de l'eau au sein des bassins versants, ce qui entraîne un tarissement des cours d'eau et une cascade d'effets néfastes pour les ressources qu'ils abritent, pour l'alimentation des plans d'eau et l'approvisionnement de la population en eau douce.

La situation environnementale aux Comores nécessite une intervention urgente et quoique le Gouvernement des Comores ait fait montre d'un engagement à la conservation de l'environnement et de la biodiversité en adoptant une Politique nationale environnementale et en adhérant à la Convention sur la biodiversité en 1994, il manque de capacités à tous les échelons pour atteindre les buts qu'il s'est fixés.

Le document de projet souligne ainsi qu'il « existe un besoin urgent d'une sensibilisation à tous les niveaux de la société sur la situation environnementale précaire afin de catalyser un engagement ferme à résoudre les problèmes et à mettre en œuvre les activités de gestion durable des ressources naturelles. » C'est à cette urgence de renforcement des capacités et de sensibilisation de la population comorienne que le projet tente de répondre en élaborant

et en mettant en œuvre des mesures de conservation concrètes avec la participation des communautés concernées par les ressources et leur milieu.

1.2 Contexte institutionnel

Aux Comores, des ressources pour gérer l'environnement ont été allouées au sein de l'administration publique depuis au moins vingt ans. Les services affectés au domaine de l'environnement ont relevé de différents ministères avant d'être attribués en 1993 au Ministère du Développement Rural, de la Production et de l'Environnement (MDRPE), lequel a été réorganisé en 1998 en Ministère de la Production et de l'Environnement (MPE). Le mandat du MPE inclut la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des actions de développement dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement.

En 1990 et en 1991, des associations pour la défense de l'environnement, les associations Ulanga (ce qui signifie « Nature » en comorien), ont été créées respectivement à Ndzouani et à Ndgazidja, dans la plupart des villages. Un peu partout, des actions de reboisement, de nettoyage et de sensibilisation de la population ont été organisées au sein des communautés grâce à l'initiative de ces associations. Ce mouvement a significativement contribué à la prise de conscience collective des enjeux de l'environnement.

Un plan d'action environnemental, ainsi qu'un cadre juridique pour sa mise en application, la loi-cadre sur l'environnement, ont été adoptés en 1994. La même année, le Gouvernement des Comores adoptait sa Déclaration sur le développement durable. On y reconnaît le caractère essentiel de la participation des communautés au développement du pays et la nature fondamentale du lien entre le développement durable et la saine gestion des ressources naturelles. Les orientations du pays pour un développement durable soulignent notamment que « Les associations, les communautés de base, les ONG, l'ensemble de la société civile doivent être encouragées à participer pleinement au processus de développement. Celui-ci ne réussira que si les populations concernées sont pleinement impliquées et responsabilisées dans la conception et la mise en oeuvre des stratégies et programmes de développement. ».

Parallèlement à la préparation des textes du Plan d'Action Environnemental, les Comores adhèrent à plusieurs conventions internationales relatives à l'environnement, dont la convention sur la diversité biologique en 1994. En 1995, la loi-cadre sur l'environnement est amendée pour reconnaître la responsabilité de l'État dans la protection de la qualité des différentes composantes naturelles de l'environnement, dont la diversité biologique.

1.3 Présentation du projet

En 1995, à la suite d'une première visite qui avait permis de faire une évaluation positive, le PNUD décide de l'importance de réaliser le projet Biodiversité. Il recherche alors un partenaire technique pour le mettre en œuvre en raison de l'insuffisance des capacités dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles aux Comores. L'UICN est sollicité par le bureau du PNUD à New York pour élaborer un document de projet à l'aide d'un financement PDF, fin 1995 - début 1996. Le document de projet « Conservation de la Biodiversité

et Développement Durable aux Comores (PNUD/FEM COI/97/G32) » est signé en novembre 1997 entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement des Comores. Le projet, d'une durée prévue de cinq ans, démarre en juin 1998 avec le recrutement et la mobilisation du conseiller technique en gestion des ressources naturelles. La coordinatrice nationale et la conseillère technique principale sont recrutées et mobilisées en février 1999.

Les grands objectifs du projet sont de renforcer les capacités à tous les niveaux, aider à établir les cadres légaux, financiers, institutionnels et opérationnels, et développer les compétences techniques essentielles en vue de la cogestion et de l'utilisation durable de la biodiversité. Devant l'état critique de l'environnement aux Comores, le projet s'efforce de produire des résultats rapidement afin de démontrer que la conservation et le développement durable sont réalisables.

Le projet vise l'atteinte des résultats-clés suivants :

1. L'établissement de manière concertée d'un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité.
2. Le renforcement des capacités pour conserver la biodiversité.
3. L'initiation d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique du patrimoine naturel national et la mise en opération d'au moins une aire protégée avec un accord de cogestion.
4. Le développement et la réalisation de trois plans d'action pour la conservation (PAC) des espèces menacées.
5. L'accroissement de la prise de conscience et de l'intérêt pour la conservation.
6. Le développement d'activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité.

La portée des objectifs de renforcement des capacités du projet est énoncée dans les deux extraits suivants du document de projet :

« Un résultat-clé de la responsabilisation des communautés et des organisations locales, par la gestion locale et l'organisation, sera le développement de leur capacité de négocier des accords de cogestion pour l'utilisation durable des ressources naturelles locales. »

« À la fin du projet, la Direction Générale de l'Environnement sera à même de coordonner et de diriger les activités destinées à conserver la biodiversité. Elle sera aussi en mesure de donner des conseils techniques aux utilisateurs locaux des ressources en vue de gérer les zones et les espèces protégées, et de motiver les autres à prendre des mesures de conservation. »

La conception du projet reconnaît tout de même les limites de la portée de cet ambitieux objectif :

« Il est évident que dans un pays tel que les Comores, un projet quinquennal ne pourra qu'initier le processus de renforcement des capacités pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. »

Le cadre logique du projet expose l'objectif du projet et détaille les sous résultats attendus pour chacun des résultats-clés. La version qui a servi de référence pour la mise en œuvre du projet est présentée à l'annexe 1.

1.4 Accords des partenaires

Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le projet est exécuté par le Ministère de la Production et de l'Environnement (MPE) du Gouvernement des Comores, avec l'assistance technique du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sous contrat avec le Gouvernement. Le MPE est l'agent d'exécution et délègue ses responsabilités en ce qui concerne la planification et la gestion des activités du projet à la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Selon l'accord relatif au projet et signé entre le Gouvernement des Comores et l'UICN, le Gouvernement conserve l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet PNUD/FEM par l'entremise du coordinateur de projet qu'il aura désigné.

Le personnel de l'UICN affecté au projet travaille sous la supervision du coordinateur de projet. L'UICN fournit les avis techniques et l'appui administratif approprié au coordinateur de projet. Entre autres, le coordinateur de projet a la responsabilité de travailler en coopération étroite avec le Gouvernement et d'aider à la mise en œuvre du projet selon les directives du Gouvernement et en consultation avec l'UICN.

Le document de projet reconnaît la capacité limitée d'appui de la contrepartie comorienne et le contexte institutionnel instable. Toutefois, on compte recevoir l'appui du personnel de l'État, spécialement celui de la DGE. On s'attend aussi à ce que l'État mette gratuitement à la disposition du personnel du projet des bureaux et prenne en charge les services d'utilité publique dans toutes les îles. Le Gouvernement devra aussi accorder son appui aux objectifs et aux activités de projet pendant et après le projet, par une réforme continue de la loi en matière de l'environnement et le renforcement du personnel de sa mise en application, la création du Fonds pour la Conservation de la Biodiversité, et un soutien aux accords de gestion des ressources naturelles.

Selon le document de projet, la contribution du Gouvernement des Comores est donc représentée par l'expertise nationale, y compris le personnel de la DGE aux niveaux national et régional. Ce personnel devait participer à l'établissement et à la coordination du réseau national d'aires protégées, à la rédaction des projets de textes législatifs à présenter au Ministre et à travailler avec les villages pour développer les accords de cogestion, les plans d'aménagement des aires protégées et les plans d'Action pour la conservation des espèces. Le Gouvernement devait aussi fournir des espaces de travail sur les trois îles pour le personnel du projet et l'exécution des activités du projet.

L'appui du PNUD est requis en raison de l'insuffisance des capacités nationales pour répondre à l'urgence des besoins en matière de conservation de la biodiversité et de développement durable. En 1994, le PNUD avait déjà fourni son appui dans le domaine environnemental aux Comores pour l'élaboration d'un Plan d'Action Environnemental comprenant la

Politique Nationale de l'Environnement, une stratégie et un programme d'actions pour sa mise en œuvre. La même année, le PNUD appuyait une réflexion sur le développement humain durable au cours de laquelle le Gouvernement des Comores a adopté sa Déclaration sur le développement durable. Depuis, le PNUD est demeuré impliqué dans le secteur et la mise en œuvre d'activités qui découlent du processus de planification qu'il a soutenu sont une extension de ce rôle.

1.5 Contexte et objectifs de la mission

La mission a lieu du 5 au 28 octobre 2002, soit 5 mois avant la fin du projet. L'inauguration du Parc Marin de Mohéli (PMM), principale réalisation du projet, a lieu le 17 octobre, en même temps que la remise du prix Équateur pour le projet.

Une nouvelle constitution a été adoptée pour le pays lors d'un referendum en décembre 2001. À compter de mars 2002, les élections présidentielles pour chacune des îles ont suivi l'adoption des constitutions insulaires. Les exécutifs de l'Union des Comores et des trois îles autonomes constituant l'Union sont alors mis en place. Toutefois, les textes organiques arrêtant les attributions et les compétences des structures de l'Union et de celles de chacune des îles n'ont pas encore été élaborés. Or, il est prévu que ces textes organiques soient élaborés avant la fin de l'année ou au début de l'année 2003. La mission a lieu en ce contexte équivoque où les responsables nommés par décret demeurent en poste tant qu'aucun autre décret ne vient mettre fin à ces fonctions – pendant que les nouveaux ministres sont désignés et que les nouvelles structures chargées de l'environnement commencent à jouer leur rôle et à revendiquer leurs domaines de compétences. Des situations parfois tendues résultent du décalage entre la nomination des Ministres et la mise en place du nouveau cadre institutionnel et des nouvelles structures administratives. La mission a donc eu à rencontrer et à consulter de multiples interlocuteurs : la DGE de l'ancien Ministère de la Production et de l'Environnement, le Ministère des Affaires Étrangères au niveau de l'Union et les trois Ministères chargés de l'Environnement au niveau des îles.

Objectifs de la mission d'évaluation

- Évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe de projet a été appropriée, en apprécier l'efficacité, l'efficience et le rythme de mise en œuvre.
- Présenter des recommandations pour la poursuite d'activités assurant la pérennisation et la consolidation des acquis.

Il faut insister sur le fait que la mission d'évaluation n'a pas pour objectif de « noter » le taux de succès du projet et des intervenants qui ont contribué à le mettre en œuvre. Elle est prévue pour s'inscrire dans un cycle d'apprentissage sur la base de l'expérience où les activités de suivi et d'évaluation sont des activités prévues au cycle de projet qui permettent d'intégrer les leçons apprises et d'éviter de répéter les erreurs en cours de projet et dans l'élaboration de projets futurs.

Selon les termes de référence de la mission, cinq objectifs spécifiques ont été assignés à l'évaluation finale :

- déterminer la pertinence du projet à la lumière des besoins actuels des Comores en matière d'environnement et de développement durable;
- évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe du projet est appropriée et évaluer l'efficacité, l'efficacités et le rythme de mise en œuvre du projet;
- présenter les leçons initiales à tirer concernant la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet;
- évaluer l'impact potentiel et la durabilité des résultats clés atteints, dont la contribution au renforcement des capacités;
- recommander des activités éventuelles d'après-projet.

Principaux bénéficiaires de l'évaluation

L'évaluation doit permettre aux Gouvernements des Comores, aux futures agences gouvernementales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de protection et de conservation de la biodiversité, au PNUD (bureaux de New York et de Moroni), au FEM, à l'agence d'exécution UICN et aux différents partenaires dont les communautés villageoises, et à l'ensemble des autres parties intéressées, de dégager des leçons à retenir de l'expérience du projet et des orientations pour l'élaboration d'activités ou de projets futurs.

1.6 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation est une partie intégrante du cycle de projet qui fournit l'information notamment sur le succès des interventions et réalisations du projet pour remplir les objectifs du projet et sur la façon dont les facteurs sociaux, économiques, politiques et institutionnels ont affecté le rendement du projet.

L'évaluation du projet est effectuée selon quatre axes :

- Le bien-fondé
- L'efficacité
- L'efficience
- L'impact

L'évaluation du **bien-fondé** sert à porter un jugement sur la cohérence interne du projet et sur le contexte général de sa mise en œuvre aux Comores. Ce jugement est fait à deux niveaux : le premier concerne la cohérence des interventions du projet par rapport aux différents partenaires impliqués dans le projet; le second consiste à vérifier la cohérence et la validité des éléments du cadre logique.

L'évaluation de l'**efficience** du projet mesure l'adéquation entre la quantité et la qualité des résultats obtenus et les ressources et les moyens mis en œuvre pour les obtenir. Il s'agit d'évaluer si les intrants mis à la disposition du projet ont été bien utilisés en fonction des extrants à atteindre. De la même façon, la stratégie d'intervention du projet est évaluée comme un intrant au projet.

L'évaluation de l'**efficacité** du projet sert à établir si les résultats prévus ont été obtenus ou non, i.e. le degré de réalisation du but du projet et de la réalisation des extrants est estimé.

On cherche à déterminer si les activités prévues ont été exécutées et si les résultats escomptés ont été atteints.

L'évaluation est faite pour chaque extrait ou résultat et sous résultat du projet ainsi que dans sa globalité. Il faut souligner que les extraits doivent être formulés sous forme de résultats à atteindre et non comme activités à accomplir. Dans le cas contraire, l'évaluation du bien-fondé devrait noter cette méprise et reformuler les extraits en termes de résultats.

La mesure d'**impact** sert à évaluer le degré d'atteinte de la finalité à laquelle le projet doit contribuer. Quoique cet impact ne puisse être vraiment évalué que si le projet est terminé depuis un certain temps, l'évaluation actuelle peut porter sur les probabilités d'atteinte de certains impacts et identifier les mesures pour atténuer les impacts négatifs et optimiser les impacts positifs. L'impact doit être mesuré auprès des bénéficiaires réels du projet. Il doit être évalué sur la base de données de la situation de départ, exprimées selon des indicateurs identifiés dans le plan de suivi - évaluation. Les moyens d'évaluation sont normalement précisés dans le cadre logique.

Les moyens de vérification auxquels l'équipe a eu recours sont les suivants :

- Les documents produits par le projet et ses partenaires. Une liste des documents consultés est présentée à l'annexe 4.
- Des entrevues semi-dirigées auprès des bénéficiaires des interventions du projet, particulièrement les populations villageoises de Mwali. Dans le but de récolter l'opinion de l'ensemble de la communauté des villages, différentes couches de la population ont été rencontrées séparément lorsque c'était possible et pertinent, soit les associations de développement ou pour l'environnement, les notables, les femmes et les personnes plus particulièrement impliquées dans la pêche. En raison des contraintes de temps, les rencontres n'ont eu lieu que dans six des 10 villages du PMM, soit à Nioumachoi, Nkangani, Ouallah I – Mirereni, Ouallah II, Itsamia et Siri Ziroudani. Le choix des villages à rencontrer a été effectué en cherchant à assurer une représentativité des principales variantes entre les villages : la position relative à la mer, les origines de la population, les particularités sociales, les activités prohibées par la réglementation du Parc, les AGR existantes et facilitées par le projet, l'implication et la motivation de la population et les préoccupations de la population pour la conservation du milieu côtier et marin et du milieu forestier. Le guide d'entretien est présenté à l'annexe 3.
- Des rencontres avec les autorités administratives qui ont été chargées de l'exécution et du suivi du projet (DGE, Secrétaire Général du MPE, Point Focal du FEM) et avec les autorités qui seront en charge de l'Environnement dans les nouvelles structures des trois îles et de l'Union ainsi qu'avec le Vice-président de l'Union des Comores.
- Des rencontres avec le Conservateur, le Comité de gestion et les écogardes du PMM.
- Une réunion de restitution des résultats préliminaires de la mission au cours de laquelle des commentaires et précisions additionnels sur le projet ont été recueillis et les possibilités et les conditions de financement pour assurer la poursuite des activités en cours ont été envisagées et proposées. Ces propositions ont été intégrées dans le présent rapport.

Indicateurs

Le suivi et l'évaluation d'un projet visant la conservation de la biodiversité impliquent la collecte de données qui permettent de détecter des changements. Ces données peuvent correspondre à deux types d'indicateurs :

- Des indicateurs de la performance de la mise en œuvre et de la réalisation des activités (les intrants et les extrants du projet)
- Des indicateurs de l'impact du projet devraient révéler la tendance vers la conservation de la biodiversité (effets ou atteinte des résultats de la mise en œuvre des activités).

Le premier type d'indicateur permet surtout au projet d'effectuer le suivi interne de l'avancement de ses activités. Ceci s'inscrit dans une activité continue qui permet aux gestionnaires d'évaluer l'efficacité de l'approche adoptée et de réajuster leurs stratégies d'intervention. Le deuxième type d'indicateur permet d'évaluer l'atteinte des objectifs et des résultats que s'était fixés le projet. Ces deux types d'indicateurs sont utilisés dans la présente évaluation pour analyser l'efficience (Section 3.0), l'efficacité (Section 4.0) et les impacts du projet (Section 5.0).

Dans un projet qui concerne la conservation de la biodiversité, il est important de tenir compte des échelles temporelles et géographiques des activités de suivi. La gestion de la biodiversité concerne des processus écologiques à long terme et les résultats de ce type d'intervention prennent du temps à se manifester et peuvent émerger dans une échelle temporelle qui dépasse celle du projet. Il est donc important d'établir un cadre de suivi de ces interventions qui dépasse celui de la réalisation du projet et qui alimente un système de suivi national. Il est recommandé que des indicateurs-clés des effets potentiels – en termes de biodiversité – des interventions du projet soient intégrés à un système de suivi à l'échelle nationale.

La plupart des menaces et des facteurs de pression sur la biodiversité sont liés à des activités humaines qui, en retour, dépendent de facteurs économiques et sociaux. Il est donc important d'intégrer des facteurs économiques et sociaux. Un ensemble de facteurs institutionnels peuvent affecter l'état de la biodiversité et l'efficacité de la gestion de la biodiversité et devraient également être suivis. Il est recommandé que l'évaluation des indicateurs implique autant que possible les communautés et les institutions qui sont les plus susceptibles d'être affectées par les interventions du projet.

1.7 Composition de la mission

La mission est effectuée par une équipe de quatre consultants :

Hamidi SOULÉ, environnementaliste, consultant national,
Anli COMBO, économiste, consultant national,
Abdoulaye SENE, spécialiste en études d'impact, consultant international,
Dominique ROBY, écologiste, consultante internationale, chef de mission.

1.8 Organisation de la mission

La mission s'est déroulée du 5 octobre au 7 novembre 2002. Le programme de la mission est présenté à l'annexe 2. À Nairobi, le chef de mission a rencontré l'équipe du Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est. L'ensemble de la mission a ensuite rencontré l'équipe de projet à Ngazidja et les différents intervenants dans le domaine de l'environnement. Les consultants se sont rendus à Mwali pour rencontrer l'équipe de projet, les communautés des villages du parc. Une visite de 24 heures à Ndzouani a permis de rencontrer l'autorité alors en charge de l'environnement et un des partenaires du projet. De retour à Ngazidja, l'équipe a pu rencontrer les autorités qui n'avaient pu être rencontrées précédemment et travailler à la rédaction du rapport.

Dans le calendrier de la mission, aucun temps n'avait été prévu pour que l'équipe prépare sa stratégie de collecte d'informations et les guides d'entretien afférents. De plus, la mission a été retardée de 2 jours sans que la date prévue pour la fin de la mission ne soit décalée en conséquence. Cette réduction du temps alloué à la réalisation de l'évaluation se répercute principalement sur le temps alloué à la rédaction. La remise du rapport est ainsi retardée de 3 jours. De plus, le court délai imposé pour le dépôt du rapport final a empêché d'intégrer ne serait-ce qu'une seule journée de pause au calendrier des activités, chargé par les multiples rencontres et les déplacements entre les îles et dans les divers villages du PMM. De telles conditions de travail ne favorisent pas le processus de réflexion nécessaire pour mener à bien le mandat d'une évaluation finale et pour favoriser l'harmonisation des points de vue des différents consultants.

La mission a coïncidé avec l'inauguration du PMM et la remise du prix Équateur et a imposé une lourde tâche additionnelle au personnel du projet à Mwali déjà pleinement sollicité par l'organisation de cet événement. Bien qu'un membre du personnel de l'équipe de Mwali ait été assigné pour accompagner la mission sur cette île, peu de temps a été consacré à la présentation des activités qui ont été menées depuis le début du projet – la priorité ayant été donnée aux rencontres des différentes parties concernées par la mise en place de l'AP.

2 Évaluation du bien-fondé

2.1 Cohérence avec les objectifs et orientations des partenaires

Le projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable répond aux orientations qu'ont adoptées les Comores en 1994 dans le plan d'action environnemental (PAE) et la politique nationale sur l'environnement (PNE) ainsi que dans la Déclaration sur le développement durable du Gouvernement.

À travers ses diverses composantes (résultats et sous résultats), le projet répond à toute une série d'objectifs et de sous-objectifs de la PNE. La gestion durable et rationnelle des ressources principaux, un des deux principaux objectifs poursuivis, est définie selon trois axes : la gestion rationnelle, la sauvegarde/protection, et la conservation/restauration des ressources. Les priorités incluent la sauvegarde, la protection de la diversité biologique terrestre et marine des Comores et la réalisation à court terme de la protection des zones pré-

sentant un grand intérêt écologique et/ou culturel par le classement des sites déjà identifiés. On préconise entre autres plusieurs actions auxquelles le projet contribue d'une manière ou d'une autre :

- d'identifier de nouveaux sites à préserver et/ou à gérer,
- de réaliser un inventaire exhaustif et effectuer un suivi permanent de la diversité biologique,
- de faciliter la collaboration entre institutions au niveau national et international,
- d'élaborer une politique d'aménagement visant à assurer le maintien de la qualité de l'espace côtier et prenant en compte son potentiel touristique,
- de gérer et exploiter de manière rationnelle les ressources marines.

L'approche adoptée par le projet pour atteindre ses objectifs rejoint aussi la stratégie de mise en oeuvre et le programme d'action de la PNE qui comprennent notamment le renforcement ou la révision de certaines lois ou codes sectoriels en matière d'aires protégées, des axes de mise en oeuvre concernant entre autres la formation de spécialistes, l'éducation et la sensibilisation de la population, et la conservation et la valorisation du patrimoine national. Ce dernier point prévoit précisément la protection et la valorisation de la biodiversité par la création des parcs nationaux de Mwali et du Karthala et celle d'autres réserves de biodiversité. Un autre programme du programme d'actions porte sur la recherche de solutions alternatives pour atténuer la pression sur les ressources renouvelables.

La stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité n'avait pas encore été élaborée au moment de la conception et de la mise en oeuvre du projet Biodiversité et développement durable aux Comores. Néanmoins, les activités du projet contribuent à répondre à de nombreux objectifs de la stratégie.

La conception du projet basée sur l'approche participative de la gestion des AP répond aussi aux principes de base du développement durable qu'a adoptés le pays. La Déclaration sur le Développement durable reconnaît le caractère essentiel de la participation des communautés au développement du pays et la nature fondamentale du lien entre le développement durable et la saine gestion des ressources naturelles. On y souligne le caractère essentiel de l'implication des associations, communautés de base, ONG et de l'ensemble de la société civile pour le processus de développement.

2.2 Validité des éléments du cadre logique

La validité des éléments du cadre logique est examinée pour se prononcer sur la conception originale du projet, *i.e.* avant sa réalisation. Ceci permet d'identifier les lacunes et les causes de dysfonctionnement qui sont liées à la conception du projet et qui ne mettent pas en cause l'exécution elle-même.

Le premier constat est que les différentes composantes du cadre logique, identifiées en termes de résultats et sous résultats, sont cohérentes et contribuent de façon complémentaire au but du projet qui est de renforcer les capacités en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.

La conception de la structure des travaux du cadre logique (résultats, sous résultats et activités) repose sur une stratégie de développement des capacités de l'ensemble du «*système Conservation de la Biodiversité*» et ceci, à tous les échelons de la société comorienne. On y a prévu les dimensions politiques, les dimensions juridiques/réglementaires, les dimensions concernant les ressources du système (humaines et financières) et les dimensions relatives au processus (gestion participative, sensibilisation, etc.). Cette vaste stratégie était requise en raison de l'insuffisance globale des capacités pour répondre aux objectifs que s'était donnés le projet. Une lacune cependant subsiste dans la conception du projet en termes de ressources nécessaires au fonctionnement du système : on n'a pas prévu d'activité spécifique à la collecte des informations requises pour une saine gestion et la conservation des ressources naturelles.

L'examen des éléments du cadre logique permet de constater que les indicateurs du cadre logique sont limités en majeure partie à la vérification de la réalisation des activités elles-mêmes et non pas à celle des effets que ces activités devraient induire. Les indicateurs des résultats identifiés au cadre logique sont composés à la fois d'indicateurs de la réalisation des activités et d'indicateurs des effets des activités. Or la réalisation d'une activité comme la signature d'un accord ou d'un texte, ou la tenue d'un atelier, ne constituent pas une fin en soi. D'ailleurs, on perçoit souvent que le projet s'est concentré sur la réalisation des activités sans suivre adéquatement les effets de cette réalisation auprès des bénéficiaires réels des activités. La surcharge de travail de l'équipe n'a probablement pas favorisé un suivi adéquat des effets des activités mais le choix des indicateurs n'a pas permis non plus de bien valoriser le temps et les efforts investis lors des exercices de suivi-évaluation.

De plus, le cadre logique est établi sans que soient spécifiés de façon explicite les bénéficiaires réels directs et indirects de chacun des résultats et sous résultats. Cet ajout au cadre logique, qui est l'outil de base pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet, aurait pu guider davantage le suivi des effets du projet.

De nouveaux indicateurs des résultats et sous résultats ont été élaborés pour permettre à l'équipe d'évaluation d'estimer l'efficacité des activités du projet. Ils ne sont pas détaillés ici mais ont été intégrés au Tableau 4.1 de la section portant sur l'évaluation de l'efficacité.

2.3 Conclusions spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet (résultats et sous-résultats) répondent aux priorités nationales exprimées dans la PNE ainsi que dans la Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique et contribuent directement à les mettre en œuvre.

Le choix de l'approche participative avec les communautés de base et par l'entremise des associations de développement présentes au sein de tous les villages répond à l'approche préconisée dans la PNE et aux principes de développement durable adoptés par le pays. Ce choix est particulièrement pertinent aux Comores en raison du dynamisme particulier de ces associations et de leur implication pour la conservation de l'environnement, démontrée bien avant l'intervention du projet.

La force de la conception de la structure des travaux (ou chaîne des résultats) présentée dans le cadre logique réside dans son approche systémique intégrée pour apporter des solutions aux insuffisances des capacités nationales pour assurer la conservation de la biodiversité aux Comores. Cependant, le projet n'a pas prévu d'activités qui permettent d'établir un état de référence et de fonder les mesures de conservation sur des bases biologiques qui favoriseraient l'efficacité et la pertinence des mesures adoptées. L'approche participative n'est pas nécessairement suffisante pour déterminer l'ensemble des mesures de protection des ressources et de leur habitat.

Toutefois, le choix d'indicateurs orientés vers la vérification de la réalisation d'activités plutôt que vers la vérification de l'atteinte des résultats ou effets visés par les activités du projet et le fait que les bénéficiaires de chacune des activités ne sont pas indiqués de façon explicite ne favorise pas un suivi et une évaluation adéquats des interventions du projet.

2.4 Recommandations générales pour l'élaboration éventuelle de nouveaux cadres logiques

- Lors de l'élaboration d'un nouveau cadre logique, porter une attention particulière à l'identification des indicateurs en s'assurant de choisir des indicateurs des résultats des interventions, en d'autres mots, des effets des activités du projet dans le milieu où il intervient.
- Il est recommandé que des indicateurs-clés des effets potentiels – en termes de biodiversité – des interventions du projet soient intégrés à un système de suivi à l'échelle nationale.
- Lors de l'élaboration d'un nouveau cadre logique, pour chacune des activités, spécifier les bénéficiaires directs et indirects des interventions du projet et réaliser l'évaluation des effets du projet auprès de ces bénéficiaires.
- Il est recommandé que l'évaluation des indicateurs implique autant que possible les communautés et les institutions qui sont les plus susceptibles d'être affectées par les interventions du projet.
- De façon générale, effectuer un suivi réel des résultats des activités du projet et, au besoin, réviser le cadre logique pour cibler les résultats susceptibles d'être atteints. Dans l'élaboration éventuelle d'un nouveau budget, prévoir les ressources financières appropriées pour permettre un suivi et une évaluation adéquats de chacune des activités.
- Dans l'éventualité de la conception d'un autre projet, il est essentiel de prévoir une activité qui permet d'établir la ligne de base ou l'état de référence du milieu dans lequel le projet intervient. Cette information, qui peut être constituée d'un ensemble d'indicateurs, permet d'évaluer l'évolution du milieu et éventuellement l'impact du projet.

3 Évaluation de l'efficacité du projet (rationalité)

L'évaluation de l'efficacité du projet mesure l'adéquation entre la quantité et la qualité des résultats obtenus et les ressources et les moyens mis en œuvre pour les obtenir. Il s'agit d'évaluer si les intrants mis à la disposition du projet ont été bien utilisés en fonction des extrants à atteindre. De la même façon, la stratégie d'intervention du projet est évaluée comme un intrant au projet.

3.1 Présentation des intrants prévus et utilisés par le projet incluant la stratégie d'intervention

La pertinence de l'évaluation de l'efficacité aurait été favorisée par une analyse comparative des intrants prévus au projet et l'utilisation qui en a été faite pour chacun des résultats et sous résultats. Ceci aurait été possible si le projet avait disposé d'un budget élaboré en fonction des résultats pour la période d'exécution du projet. Or de tels budgets n'ont été élaborés sous ce format que pour les prévisions 2001 et 2002. L'examen de l'utilisation de ces ressources n'a pas été possible non plus puisque le projet ne dispose pas d'un état des dépenses par résultat. L'analyse sera donc limitée à l'examen de l'utilisation des fonds et des ressources alloués au projet (initialement et en cours d'exécution) en fonction des postes budgétaires déterminés par la nature des dépenses plutôt que par les activités.

3.1.1 Fonds alloués à la réalisation du projet

La première proposition prévoyait une contribution financière conjointe du PNUD-FEM de 2 352 041\$US, représentant 80% du budget total, et du programme *Capacity 21* du PNUD de 595 000\$US, soit 20% du budget, pour un budget total de 2 947 041\$US.

Jusqu'à maintenant, les fonds du programme *Capacity 21* n'ont pas été alloués au projet, et ce n'est qu'au cours du dernier trimestre 2001, qu'il a été confirmé de façon définitive qu'ils ne le seront pas. Cette confirmation n'a pas été accompagnée d'une lettre officielle du PNUD spécifiant que le montant alloué au départ ne sera pas disponible. Le budget total pour mettre en œuvre le projet est donc imputé de 595 000\$. Puisque le contrat est engagé directement avec le gouvernement, l'UICN en tant qu'agence d'exécution ne peut négocier ni exiger du PNUD qu'il respecte son engagement. En raison de cette situation, le projet a dû réaliser des efforts pour rechercher des ressources supplémentaires financières supplémentaires. Les recherches de financement ont consisté en des démarches pour faire prendre en charge le salaire du CT par le Gouvernement Français sous la forme d'un cofinancement et une sollicitation d'appui auprès de la Coopération Française (Service de Coopération et Action Culturelle).

Des fonds supplémentaires ont donc été alloués au projet pour compenser la suppression de ce montant dans le budget, en plus de gains non prévus :

- Un montant de 150 000\$US provenant du fonds TRAC, un fonds interne au PNUD, a été alloué au projet en mai 2002 pour couvrir les frais afférents à l'achat des équipements et à l'opérationnalisation du PMM, les frais de formation du chargé de programme du PNUD ainsi que l'opérationnalisation de la DGE.

- Un montant de 83 420\$US provenant des fonds du PNUD a été alloué de façon informelle (non documentée) pour l'élaboration du projet de mise en place d'un fonds fiduciaire.
- Au cours de l'exercice 2002, un montant de 20 000\$US de la Coopération française a été destiné à l'inauguration du PMM, à des activités de sensibilisation et d'information comme le bulletin de la Tortue.
- Des gains ont été enregistrés en raison de taux de change avantageux, majorant le budget d'un montant de 88 000\$US.
- En 2002, le projet a obtenu un prix de l'Initiative Equateur d'un montant de 30 000\$US.
- Les fonds totaux disponibles pour le projet sont donc de 2 723 461\$US.

Origine des fonds	Montant initialement alloué	Montants supplémentaires	Montants disponibles	Observations
PNUD-FEM	2 352 041		2 352 041	Versé
CAPACITY-21 (IPF)	595000		0	Non versé
Fonds de mise en place du FF (PNUD)		83 420	À confirmer	Non versé non documenté
COOPÉRATION FRANCAISE		20 000	20 000	Versé non documenté
FONDS TRAC (PNUD)		150 000	150 000	Versé et documenté
GAINS taux de change (gouvernement comorien)		88 000	88 000	Versés
Prix Initiative Equateur		30 000	30 000	Versé
Total	2 947 041	371 420	2 723 461	

3.1.2 Modalités de gestion financière du projet

Le projet est mis en œuvre selon les procédures du PNUD relatives à l'exécution nationale (procédures NEX). Le MPE est l'agent d'exécution du projet et délègue ses responsabilités en ce qui concerne la planification et la gestion des activités du projet à la Direction Générale de l'Environnement. Le MPE a établi un contrat de sous-traitance avec l'UICN pour l'assistance technique du projet.

La gestion du budget est répartie entre l'UICN qui fournit l'assistance technique du projet, et le gouvernement comorien. La gestion de cette seconde part du budget est toutefois demeurée entre les mains du bureau de pays du PNUD.

- 58% du montant initialement prévu est géré par l'UICN pour couvrir les dépenses liées à l'assistance technique permanente et ponctuelle, les frais de gestion, les équipements scientifiques du projet, les frais de réunions, la formation (ateliers et stage), les communications et le matériel bureautique et la supervision de l'UICN.
- 42% du montant initialement prévu est géré directement par la DGE. Ils correspondent aux autres dépenses de fonctionnement, rémunération du personnel national et des consultants, investissements, déplacements inter-îles, etc.

La gestion des montants supplémentaires est effectuée par le PNUD, ce qui modifie sensiblement les proportions gérées par l'un et l'autre. Dans les deux cas, toutes les dépenses effectuées doivent d'abord être autorisées par le Gouvernement.

La procédure par demande de paiement direct est longue et plusieurs fois, le calendrier du projet a été affecté à cause des retards de paiement. La procédure de contrôle de chaque dépense par le PNUD dure normalement 1 mois, mais a parfois dépassé ce délai.

3.1.3 Ressources humaines

Personnel	Prévu h/m	Affecté h/m	Observations
Personnel national			
Coordinateur National Principal	60	57	
Spécialiste Développement Communautaire	20	55	Affectation pour la durée du projet 2 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} SDC et l'arrivée du 2 ^{ème}
Motivateur	126	95	Un motivateur par île avait été prévu. Aucun n'a été affecté à Ndzouani
Gestionnaire Comptable	58	56	1 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} et l'arrivée du 2 ^{ème}
Secrétaire	85	88	
Planton/chauffeur	58	104	1 à Moroni et 1 à Mwali
Conservateur de l'Aire Protégée	51	45	
Écogardes	480	304	L'embauche des écogardes avait été prévue dès la 2 ^e année du projet
Coordinateur Sites protégés (PAC)	52	0	Les PAC ne sont pas encore mis en œuvre
Gardiens des sites protégés (PAC)	104	0	Les PAC ne sont pas encore mis en œuvre
Consultants locaux	46	61	
Gardien à Moroni semaine	0	53	À compter de janvier 1999
Gardien à Moroni fin de semaine	0	24	À compter de juin 2001
Homme de ménage à Moroni	0	47	À compter de juillet 1999
Gardien (bureau du projet à Mwali)	0	41	À compter de janvier 2000
Femme de ménage (bureau du projet à Mwali)	0	38	À compter de avril 2000
Gardien du PMM	0	19	À compter de novembre 2001
Femme de ménage du PMM	0	17	À compter de janvier 2002
Assistante administrative et financière du PMM	0	16	À compter de février 2002
Personnel international			
Conseiller Technique Principal	60	56	1 mois de flottement entre le départ du 1 ^{er} CTP et l'arrivée du 2 ^{ème}
Conseiller Technique en Gestion des Ressources Naturelles	51	36	Ce poste n'a pas été remplacé au départ du CT-GRN
Volontaires des Nations Unies	24	30	2 VNU nationaux écotourisme et ressources halieutiques affectés en remplacement de la VNU internationale
Consultants	12	12	

Les écarts observés sont liés à quelques changements dans la composition des membres de l'équipe du projet et le fait qu'un certain nombre de postes ont été créés par nécessité, notamment en ce qui concerne le gardiennage et l'entretien des locaux du projet.

L'emplacement du bureau de coordination du projet à Moroni, Ngazidja, réduit la pertinence de l'appui du CT et du CN qui se trouvent éloignés du site de la principale réalisation du projet. Cet éloignement entraîne des délais dans la gestion et dans les opérations et le doublement de certains coûts. Le suivi et l'évaluation des effets des interventions du projet auraient été favorisés par un contact plus constant avec le milieu d'intervention

Appui technique

Selon les ententes établies avec le Gouvernement des Comores, l'appui technique doit être assuré par l'UICN qui est notamment responsable d'identifier et d'embaucher les conseillers techniques et les consultants internationaux. L'équipe du projet considère que l'appui en termes d'expertise technique et de présence sur le terrain du Bureau Régional de l'UICN en Afrique de l'Est n'a pas toujours été suffisant. Elle souhaite que l'UICN s'implique davantage dans la recherche de consultants et d'experts. Dans le but d'assurer une implication plus forte de la part de l'UICN, il est proposé de réviser les accords entre l'UICN et le Gouvernement des Comores avec l'appui du CT, en tenant compte du nouveau partenariat puisque les Comores envisagent de devenir membres de l'UICN.

L'équipe du projet déplore que la langue de communication et de production des documents destinés à l'UICN soit l'anglais, langue qu'aucun des comoriens de l'équipe ne maîtrise. Il en résulte qu'en l'absence du CT, le suivi des messages n'est pas effectué dans les délais normaux. Aussi, le CT a la charge de la traduction de tous les messages transmis en anglais. Il en était de même pour la CTP qui était en poste antérieurement. Il est proposé que le PNUD demande à l'UICN que l'appui technique soit approprié et adapté à la langue en usage aux Comores. Dans l'optique d'une extension du projet, il est vraisemblable que les prochaines AP à mettre en place concerneront des zones terrestres et que les efforts seront articulés autour de la mise en place du fonds fiduciaire dont les revenus permettront. Or l'expertise présente au Bureau régional d'Afrique de l'Est dans ces deux domaines est anglophone. La prolongation du contrat d'appui technique dans le contexte de l'extension du projet nécessitera que l'UICN soit en mesure d'offrir un appui approprié et adapté à l'équipe nationale qui sera en place.

3.1.4 Matériel et équipement

Équipement	Prévus unités	Achetés unités	Observations relatives à l'état et à l'utilisation
Équipement non consommable			
Véhicules	2	3	Le 3 ^e offert par le PNUD. 2 sont à Mwali, 1 à Moroni. Les 3 sont en bon état.
Motocyclettes	5	5	2 à Moroni, 2 à Mwali, 1 à Ndzouani. Les 4 sont en état de marche.
Bateau et moteur	1	1	Pour la patrouille du PMM et le suivi des ressources halieutiques. En bon état.

Équipement	Prévus unités	Achetés unités	Observations relatives à l'état et à l'utilisation
Ordinateurs	3	10	2 ordinateurs de faible capacité en mauvais état; les autres en bon état de marche
Équipement de bureau			
Photocopieurs	2	3	Bon état
Téléphone	3	3	1 ligne locale à Mwali. 1 ligne locale et 1 ligne internationale à Moroni
Fax	1	3	1 à Moroni, 1 à Fomboni, 1 au PMM
Groupe électrogène portatif	1	0	Commandé, non reçu
Machine à écrire	3	0	Achat considéré inutile
Bureaux, chaises et meubles de rangement	3	11	4 à Moroni, 4 à Fomboni, 3 au PMM
Équipement de sensibilisation			
Appareil photo	1	1	Bon état
Rétroprojecteur	1	0	Achat considéré non prioritaire
Projecteur à diapositives	1	0	Achat considéré inutile
Équipement de terrain			
Jumelles	6	6	Bon état
Équipement pour les AP			
AP de Mwali			
Signalisation	20	20	Panneaux de signalisation
Registre et billets d'entrée	A déterminer		L'accès du parc n'est pas encore payant
Bouées délimitation réserves	À déterminer	50 unités	4 unités pour les limites du parc au coût de 20 000\$, excède les ressources disponibles
Coffre	A déterminer		
Bagues marquage des tortues	A déterminer	?	Achetées en cas de besoins
Matériel de référence	A déterminer	0	Relais de communication pour les écogardes/ difficultés d'approvisionnement du matériel
Sites conservation roussettes	A déterminer		Rien à signaler

3.1.5 Stratégie d'intervention (approche participative ou cogestion)

La stratégie d'intervention adoptée par le projet est la gestion participative ou cogestion des aires protégées¹. Cette forme de partenariat permet aux différents acteurs intéressés de se

¹ Borrini-Feyerabend, G. 1997. Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. vi + 80 p.

partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection.

Le territoire à protéger est de propriété commune, à la fois territoire de l'État et des collectivités villageoises. En raison du dénuement total des structures administratives chargées des ressources naturelles et de l'environnement, le contrôle effectif est exercé par les communautés concernées par le territoire et les ressources visées par les mesures de protection. Le projet a ainsi choisi d'intervenir auprès des communautés par l'intermédiaire des associations villageoises. Celles-ci sont présentes dans tous les villages, sous forme d'associations de développement ou d'associations pour l'environnement ou « Associations Ulanga » et représentaient ainsi l'interlocuteur naturel du projet. L'hypothèse qui sous-tend cette approche est que les associations joueront le rôle d'intermédiaire du projet auprès de l'ensemble de la communauté,

Une **aire protégée** est définie par l'UICN (1994) comme une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la biodiversité, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres. Les AP sont aussi caractérisées par la façon dont elles sont gérées, ce qui dépend des conditions politiques et socio-économiques du pays.

Le classement par l'UICN des aires protégées comprend les catégories suivantes :

- I Réserve naturelle intégrale / zone de nature sauvage
- II Parc national
- III Monument naturel
- IV Aire de gestion des habitats/espèces
- V Paysage terrestre/marin protégé
- VI Aire protégée de ressources naturelles gérée.

Le projet a choisi d'adopter différentes mesures de conservation en fonction des objectifs liés aux différentes situations, espèces et écosystèmes à protéger. Ainsi, le Parc Marin de Mwali est un parc national comportant des réserves naturelles intégrales, les réserves marines. Les zones de conservation visées par les plans d'action de conservation des espèces menacées, comme la Roussette de Livingstone ou le coelacanthe, correspondent à des aires de gestion des habitats/espèces.

3.2 Analyse de l'utilisation des intrants et explication des écarts

3.2.1 Utilisations des fonds et conséquences sur l'atteinte des résultats prévus

a) La non allocation d'une partie des fonds (ou impact du non versement des fonds *Capacity* 21).

Pour le budget géré par l'UICN, le manque à gagner affecte surtout les montants alloués aux conseillers techniques (218 000\$), aux consultants (71 500\$), aux activités de formation (25 500\$) et la supervision par l'UICN (106 000\$).

Pour le budget géré localement, le manque à gagner affecte surtout les dépenses de voyage et de missions (40 000\$ et 50 000\$), certains coûts de formation en ateliers (25 500\$), des frais pour l'entretien du bureau (7 850\$), de l'équipement et du matériel de terrain et pour l'éducation et la sensibilisation (10 500\$), les assurances et les frais d'opération et d'entretien pour le véhicule et le bateau (23 000\$), et le fonds pour les activités de conservation (20 000\$).

b) L'utilisation hors projet de certaines ressources

Certaines ressources du fonds TRAC se trouvent utilisées pour des activités hors projet. C'est le cas d'un montant de 20 000\$ qui a financé une activité non prévue dans le budget, soit la participation au sommet de Johannesburg de 6 personnes : 4 représentants du gouvernement, un représentant de la Croix Rouge et un représentant du PNUD. C'est également le cas de l'utilisation des fonds par le Gouvernement pour financer le nettoyage de la capitale Moroni. De telles utilisations des fonds réduisent d'une manière évidente les ressources affectées à la réalisation du projet sans que son efficience ne soit réellement mise en cause.

On peut se questionner sur la nécessité et sur les conséquences de faire transiter par les comptes du projet des sommes qui ne lui sont pas finalement destinées. Ceci implique qu'il est exigé du CN qu'il endosse des dépenses pour lesquelles il n'a aucune expertise et qu'il appose une signature qui l'engage à certifier que les dépenses sont justifiées et que les services en question ont été rendus de manière satisfaisante. Dans un cas extrême, ceci pourrait avoir des conséquences pénales pour la personne qui est obligée à signer des documents qui ne relèvent pas de sa compétence.

3.2.2 Conséquences des modalités de gestion financière – délais d'exécution et conséquences sur les activités

Le recours à la procédure de paiement direct a comme conséquence que plusieurs dépenses engagées au cours de l'exercice, ne sont réglées qu'à l'exercice suivant. Par exemple, l'audit du 31 décembre 2000 relève que la prestation de l'évaluation à mi-parcours correspondant à un montant d'environ 30 000\$ qui a eu lieu en septembre 2000, n'a vu la totalité de son paiement qu'en 2001.

3.2.3 Modifications de la composition du personnel du projet

En ce qui concerne les ressources humaines affectées au projet, de nombreux changements au sein du personnel-clé ont eu lieu tout au long du projet au sein de l'équipe à Moroni et à Mwali.

- Départ de la CTP en septembre 2000, remplacée de façon intérimaire par le CT en gestion des ressources naturelles
- Départ du CT en gestion des ressources naturelles en juillet 2001
- Recrutement d'un nouveau CT en mai 2001
- Départ du gestionnaire comptable en 2001 remplacé par un nouveau gestionnaire comptable avec un décalage d'un mois. Ce dernier a conservé ce poste jusqu'à maintenant

malgré la recommandation du Comité Directeur de mars 2002 de le remplacer en raison de certaines lacunes et des conséquences sur le travail supplémentaire que doivent effectuer le CN et le CT pour assurer la bonne gestion du projet.

- Départ de la CN en avril 2002 remplacée par le responsable de projet à Mwali, responsable de la participation communautaire, à la suite d'un processus de recrutement avec appel de candidatures.
- Recrutement d'un nouveau spécialiste en participation communautaire pour Mwali, en mai 2002.

Ces multiples changements dans la composition de l'équipe auraient pu compromettre l'atteinte des objectifs de façon significative, notamment en ce qui concerne le poste de coordinateur national du projet. Le remplacement de la CN par le responsable du projet à Mwali qui avait une excellente maîtrise du contenu et de la méthodologie du projet, ce qui a permis d'assurer la continuité des activités sans trop de décalage et d'éviter une rupture dans l'approche adoptée auprès des partenaires. Les premières années du projet avaient aussi permis la mise en place d'un système de base qui a assuré une continuité des activités sans trop d'interruption malgré les nombreux changements dans la composition de l'équipe.

Au départ de membres du personnel qui occupaient des postes clés au sein de l'équipe, il avait été suggéré de suivre les procédures de recrutement du PNUD, soit de nommer directement des personnes reconnues compétentes au sein de l'équipe afin d'assurer la continuité des activités et de l'approche adoptée par le projet. Ceci avait fait l'objet d'une recommandation du Comité Directeur pour le remplacement au poste de coordination nationale du projet au départ de la coordinatrice. Cette recommandation a par la suite été invalidée par le Directeur Général de l'Environnement qui a exigé le recours à un processus de recrutement avec appel de candidatures. L'impact de cette décision sur les activités du projet par l'imposition de travail supplémentaire et les délais afférents a été significatif.

Les recommandations du Comité Directeur ne doivent pas être invalidées par l'opinion d'un seul individu, même s'il est président de ce comité. Il n'y a pas lieu de mobiliser des représentants des partenaires en provenance de l'étranger sur les fonds du projet si les décisions prises par cet organe ne sont pas respectées. Une telle intervention remet en question le rôle du Comité Directeur et rend inefficace l'opération de cette structure de gestion du projet.

3.3 Conclusions

L'évaluation de l'efficacité d'un projet est très limitée si on ne dispose pas d'informations sur les intrants (ressources financières et humaines) alloués à la réalisation de chacune des activités. Le budget par activités n'a été élaboré que de manière prévisionnelle pour deux années seulement et il n'est pas possible de connaître quelle a été l'utilisation réelle des ressources prévues pour ces périodes. Pour les mêmes raisons, il est difficile d'évaluer précisément les impacts du non versement des fonds du programme *Capacity 21* sur la réalisation des activités du projet.

Cependant, on peut globalement relever une inadéquation entre les objectifs prévus au départ et les ressources, en termes de durée, qui ont été allouées pour les atteindre. La réalisation de cette expérience pilote aux Comores, basée sur une approche itérative, intervenant auprès des populations villageoises pour les intéresser et les impliquer dans le processus de cogestion proposé, tout en s'attelant à la rédaction des textes juridiques pour encadrer ce processus, à la sensibilisation de la population en général, à la mise en place d'un mécanisme de financement durable, à l'élaboration de plans d'action de conservation des espèces menacées, et autres actions, aurait requis beaucoup plus de temps. Ce projet a tenté de développer toutes les capacités nécessaires à la conservation de la biodiversité dans un contexte difficile et politiquement instable où tout était à faire. Il n'est pas évident qu'une équipe plus importante aurait facilité l'atteinte des objectifs. Il était seulement nécessaire que les postes-clés soient remplis par des personnes très compétentes.

3.4 Recommandations

Les recommandations énoncées à la suite, à l'exception de la première, concernent la réalisation d'activités dans le contexte d'une extension du projet, de phases subséquentes ou d'autres projets.

- Qu'il s'agisse des activités du projet jusqu'à la fin de la période prévue ou d'une extension du projet, il est impérieux de faire comprendre le rôle du Comité Directeur du projet et de s'assurer que les décisions qui y sont prises soient respectées.
- Envisager le passage en mode NEX intégral, en fonction des capacités nationales au sein des structures responsables de l'exécution du projet.

L'application intégrale de la procédure NEX pourrait améliorer l'efficacité de la gestion du projet en réduisant les délais actuellement observés pour les paiements. L'adoption de cette procédure répondrait aux attentes du Gouvernement des Comores et serait plus compatible avec l'approche du PNUD qui est d'appuyer les ressources du pays et non pas de s'y substituer. Toutefois, le Gouvernement devra s'assurer que l'agent d'exécution, soit la nouvelle structure chargée de l'Environnement au niveau de l'Union, soit doté des capacités nécessaires en termes de compétence et disponibilité des ressources humaines et de moyens (matériel et équipement) pour être en mesure d'exécuter la procédure de manière efficace et efficiente. Si la nature des accords avec le Gouvernement est maintenue, la nouvelle structure chargée de l'Environnement sera *« responsable de la tenue d'un système de comptabilité et des mécanismes de contrôle propres à assurer l'exactitude et la fiabilité des données financières et des rapports du programme ou projet »*.

- Lors de l'élaboration de tout nouveau cadre logique, établir le budget en fonction des résultats et des activités prévus dans la structure des travaux du cadre logique.
- Lors de l'élaboration de tout nouveau cadre logique, présenter un organigramme précisant les liens fonctionnels et hiérarchiques des structures et des individus impliqués dans le projet. Les rôles au sein de l'équipe doivent être précisés de telle sorte que des lacunes dans la performance au sein de l'équipe n'imposent pas une surcharge de travail

inappropriée et hors mandat sur les autres membres et que des solutions réelles soient apportées.

- Valoriser l'expertise développée au sein du projet en favorisant son implication dans les phases subséquentes au projet actuel.
- Mettre en place un système de gestion du temps pour permettre le suivi du temps alloué aux activités du projet par le personnel technique. L'implantation d'un système simple permet d'évaluer la proportion du temps alloué, pour une période de temps donnée, à la réalisation des principaux résultats ou extrants, à des tâches administratives ou à d'autres tâches non prévues. Une note explicative précise la nature des tâches non prévues et commente toute disproportion dans l'emploi du temps. Un tel outil, lorsque compilé pour une période de temps, permet à chaque membre de l'équipe ainsi qu'au coordonnateur d'évaluer l'efficacité de la réalisation des différents résultats.
- Lors de la mise en place de nouvelles AP, localiser le bureau de coordination à proximité de la zone d'intervention pour favoriser l'efficacité de la gestion et des interventions.
- Dans l'établissement d'une éventuelle collaboration avec une agence pour un appui technique, s'assurer que le niveau d'appui soit ajusté en fonction des besoins et des capacités de l'équipe de terrain et ne pas se limiter à un appui administratif.

4 Évaluation de l'efficacité du projet

L'évaluation de l'efficacité du projet sert à établir si les résultats prévus ont été obtenus ou non, en d'autres termes, à estimer le degré de réalisation du but du projet et de la réalisation des extrants.

4.1 Comparaison des résultats attendus et des résultats atteints

Le tableau 4.1 présente une analyse comparative des résultats et sous résultats attendus et atteints. Ce tableau identifie aussi les activités que l'équipe d'évaluation recommande de réaliser avant la fin du projet. Des explications sommaires sont fournies pour justifier les écarts observés.

Tableau 4.1 Évaluation de l'efficacité du projet

Objectifs	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Écarts
<p><u>But global</u> <i>La conservation de la biodiversité, à travers la réalisation des composantes de la biodiversité du PNE et PAE, contribue au développement durable des Comores et maintien du patrimoine naturel unique des îles</i></p>	<p>1. La conservation de la biodiversité contribue au développement socio-économique durable du pays, en particulier des communautés locales, par le maintien des ressources naturelles exploitables et le développement d'activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores</p> <p>2. On ne constate aucune disparition ni diminution d'espèce ou sous-espèce, ni dégradation d'habitat critique.</p>	<p>1. Mise en place d'une AP cogérée par les communautés villageoises intégrant des AGR favorisant l'écotourisme et l'exploitation halieutique.</p> <p>2. Enquêtes locales auprès des bénéficiaires directs et partenaires du projet</p> <p>3. Inventaires des tortues marines et des roussettes de Livingstone, rapports, SIG.</p>	<p>Les populations villageoises perçoivent les effets positifs des mesures de conservation et s'impliquent dans la cogestion du PMM</p>	
<p><u>Justificatif du projet</u> <i>Renforcer les capacités, établir les cadres légal, financier, institutionnel et opérationnel, et développer les compétences techniques essentielles en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.</i></p>	<p>1. La DGE coordonne de manière efficace et autonome toutes les activités de la conservation de la biodiversité avec une assistance technique limitée.</p> <p>2. Au moins 50% des coûts de récurrents des aires protégées et des programmes de sauvegardes des espèces sont couverts par les revenus du Fond fiduciaire.</p> <p>3. Les lois environnementales sont adéquates et contribuent à conserver la biodiversité.</p> <p>4. Les communautés locales ont acquis des connaissances qui leur permettent de remplir le rôle qui leur est dévolu dans la gestion des AP et la mise en œuvre des PAC</p>	<p>1. Plan de formation élaboré de manière consultative et mis en œuvre auprès des parties concernées</p> <p>2. Démarches en cours pour la recherche du financement</p> <p>3. Arrêtés et décrets rédigés et signés par les autorités</p> <p>Ateliers d'information et de sensibilisation sur les textes réglementaires auprès des parties concernées</p> <p>4. Accompagnement des communautés villageoises depuis le début du projet, activités de formation en écologie et sensibilisation à la gestion participative</p>	<p>1. Un dysfonctionnement est observé dans le rôle de tutelle qui a été confié à la DGE par le MPE</p> <p>2. Le fonds fiduciaire n'est pas encore en place.</p> <p>3. Dans l'ensemble, les populations villageoises connaissent les règlements qui les concernent. Les sanctions prévues par les règlements ne sont pas appliquées de façon systématique.</p> <p>4. Les communautés ne comprennent pas clairement ce qui est attendu d'elles dans la gestion participative de l'AP</p>	

Résultat clé # 1	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
<i>Un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité est établi de manière concertée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté, connu et appliqué. - Les politiques et stratégies des secteurs concernés par la biodiversité intègrent des préoccupations et des mesures concrètes en faveur de la conservation de la biodiversité - Le pays dispose d'un financement autonome et stable à partir duquel il assure la réalisation de projets de conservation de la biodiversité 	(voir les sous-résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'ensemble, les populations villageoises connaissent les règlements qui les concernent. Les sanctions prévues par les règlements ne sont pas appliquées de façon systématique. - Il n'y a pas de mécanisme opérationnel pour favoriser l'intégration des préoccupations pour la biodiversité et l'environnement dans les politiques sectorielles - Le fonds fiduciaire n'est pas encore en place. 		
Sous-résultat 1.1 <i>Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations villageoises sont au courant des règlements du PMM et les respectent - En cas d'infraction aux règlements, les contrevenants sont pénalisés conformément aux dispositions prévues dans les textes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau cadre légal approuvé qui permet la création d'un FF - Décrets sur les ÉIE et la création du PMM - Arrêtés sur les espèces protégées, portant adoption du PAC tortues marines, de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur la Diversité Biologique, portant agrément des associations de développement des villages riverains du PMM, portant nomination des membres du Comité de Gestion du PMM, portant annexe au décret de création du PMM - Accords de cogestion signés entre le SRE de Mwali et les villages du PMM - Atelier planifié pour la sensibilisation des parties concernées sur les nouveaux textes juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'ensemble, les populations villageoises connaissent les règlements qui les concernent. - Les sanctions prévues par les règlements ne sont pas appliquées de façon systématique. 	Production du document de vulgarisation des nouveaux textes juridiques et atelier pour sa validation	<ul style="list-style-type: none"> - Révision globale du cadre légal au-delà de la révision permettant la création d'un FF n'est pas faite - Révision des lois sectorielles pour identifier les contradictions avec les nouveaux textes n'est pas réalisée - Législation sur les forêts n'est pas adoptée - La délimitation du parc et des réserves telle qu'inscrite à l'arrêté No 02/002/MPE/CAB n'a pas de fondement scientifique, ce qui réduit le potentiel de l'AP comme outil de conservation

Résultat clé # 1	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 1.2 <i>Des mécanismes inter sectoriels de coordination pour la conservation de la biodiversité sont établis.</i>	- Les politiques et stratégies des secteurs concernés par la biodiversité intègrent des préoccupations et des mesures concrètes en faveur de la conservation de la biodiversité	-	-		- L'instabilité politique du pays n'a pas permis la mise en place du CNDD pendant la durée du projet. - La mise en place d'une structure de coordination requiert que soient préalablement déterminées les structures organiques concernées par l'environnement et le développement durable.
Sous-résultat 1.3 <i>Les mécanismes de financement à long terme de la conservation de la biodiversité sont établis.</i>	- Le pays dispose d'un financement autonome et stable à partir duquel il assure la réalisation de projets de conservation de la biodiversité	- Conditions préliminaires pour la création du fonds fiduciaire examinées	Le Fonds fiduciaire ne sera pas créé légalement et administrativement avant la fin du projet. Conséquemment, les revenus du fonds ne seront certainement pas disponibles à cette échéance.	- Développement de la structure et des procédures de gestion de Fonds Fiduciaire - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des autorités administratives des trois îles et de l'Union pour favoriser l'appropriation de ce fonds par la collectivité et sa mobilisation dans la recherche de fonds - Poursuite des études pour la détermination du montant du fonds de dotation	- Le fond de dotation initialement estimé à 2 millions US a été révisé à 15 millions US. Les démarches en vue de la mise en place du FF sont donc beaucoup plus importantes et complexes qu'il a été prévu initialement.

Résultat clé # 2	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecarts
<i>Les capacités pour conserver la biodiversité sont renforcées</i>	Les individus formés à tous les niveaux sont aptes à jouer leur rôle dans la conservation de la biodiversité aux Comores : - Le conservateur du PMM - Les écogardes - Le comité de gestion du PMM - Les communautés villageoises signataires d'accords de cogestion - Les autorités administratives en charge de l'environnement aux niveaux local et national	(voir les sous résultats)	- Des capacités adéquates et pertinentes ont été formées au sein de l'équipe du projet pour la conception et la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité aux Comores - Le Comité de gestion ne remplit pas l'ensemble de ses fonctions de manière autonome. - Les écogardes sont formés et enthousiastes pour réaliser leur travail mais leur salaire n'est pas assuré au-delà du projet. - Les capacités des autorités administratives chargées de l'environnement pour orienter le développement d'activités de conservation sont demeurées insuffisantes.		- Le Comité de Gestion a été créé tardivement. Le projet s'est donc substitué à ce comité, ce qui n'a pas favorisé le développement de son autonomie. - Le financement des opérations du PMM n'est pas assuré - À l'exception du SRE de Mwali qui a étroitement collaboré au projet, la DGE ne s'est pas impliquée de façon significative dans l'accompagnement du projet et n'a pas compris le rôle attendu du Gouvernement pour donner les grandes orientations et piloter le projet en tant qu'exécutif légal.
Sous-résultat 2.1 <i>Les besoins en formation sont identifiés.</i>	- Le plan de formation répond pertinemment aux besoins de renforcement des capacités de l'ensemble des partenaires en matière de conservation de la biodiversité	Groupes cibles et besoins identifiés (DGE, ONG, associations, conservateur)	Les formations ne contribuent pas toujours à combler les lacunes en termes de capacités pour remplir les fonctions requises pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation avec une approche participative		La méthode d'identification des besoins pour élaborer le plan de formation n'est pas basée sur une identification des capacités requises pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation avec une approche participative
Sous-résultat 2.2 <i>Un plan de formation réaliste et adapté aux groupes cibles est produit</i>	- Le plan de formation est révisé annuellement et avalisé par tous les membres de l'équipe de projet et de la DGE. - L'opinion des bénéficiaires sur la pertinence et la qualité des formations reçues est positive. - Les formations et les outils sont élaborés de manière à correspondre aux capacités d'assimilation et à la réalité des bénéficiaires	- Plan de formation élaboré et mis à jour annuellement - Les personnes ressources au niveau national pouvant contribuer au renforcement des capacités sont identifiées	- Les formations ont été dispensées à un nombre restreint de participants ce qui limite la garantie de relèvement		- Manque de suivi de l'intégration des formations

<p>Sous-résultat 2.3 <i>Le Plan de formation est exécuté et évalué.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les formations réalisées dans le cadre du projet contribuent à rendre les partenaires autonomes dans l'exercice de leurs fonctions - L'évaluation des formations par les bénéficiaires directs est positive 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations et matériel de support réalisés dans le cadre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités des autorités administratives chargées de l'environnement pour orienter le développement d'activités de conservation sont demeurées insuffisantes. - Le niveau de satisfaction des bénéficiaires des formations est variable. - La DGE est insatisfaite du renforcement des capacités à son égard 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en gestion des aires protégées pour le comité de gestion du PMM et les associations des villages - Notions d'administration pour le comité de gestion - Formation en artisanat pour les communautés villageoises du PMM 	<ul style="list-style-type: none"> - La formation en artisanat a été retardée en raison de la difficulté d'identifier un spécialiste pour encadrer et guider l'activité et de l'attitude inadéquate des villageois par rapport à la production en fonction d'une vente éventuelle. - Un responsable a été désigné au sein de la DGE pour accompagner le projet mais n'a pas rempli ce rôle
<p>Sous-résultat 2.4 <i>Les initiatives en terme de recherche scientifique sur la biodiversité sont appuyées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du projet accueille ou contribue à encadrer de nombreux stagiaires et chercheurs. - Plusieurs partenaires contribuent à la réalisation d'études scientifiques sur la biodiversité des Comores 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs missions Megaptera en 2000 et 2002. - Mission de 2 mois à Nioumachoi par une équipe de EUCARE - Feuilles sur les oiseaux, les orchidées et les reptiles produits avec la collaboration du Museum d'Afrique Centrale de Belgique - Suivis de l'état de santé des récifs coralliens jusqu'en 2002 - Conventions avec CEDTM, Bristol Zoo et Jersey Wildlife Trust - Recherche sur l'alimentation des roussettes (B. Sewall) et les pêcheurs de Nioumachoi (S. Loupy) - Stages du CEDTM Réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - Des rapports ont été produits pour présenter les résultats des missions scientifiques. - Les travaux de l'équipe d'Edinburgh ont permis l'établissement d'un ensemble de données de base sur les ressources marines, référence indispensable pour effectuer le suivi des mesures de conservation mises en place. - Peu de partenariats ont été établis avec des institutions nationales 		<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour le recrutement des spécialistes appropriés - L'évaluation des ressources halieutiques (langoustes et holothuries) sur la base du travail exploratoire produit par le projet ne pourra être effectuée faute de financement disponible

Résultat clé # 3	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
------------------	-------------	--------------------	--	--	-------

Résultat clé # 3	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
<i>Le réseau d'aires protégées est initié et au moins une aire protégée est opérationnelle avec un accord de cogestion.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un espace sensible du territoire de l'Union des Comores abritant une biodiversité importante est classé en aire protégée et d'autres sont en voie de l'être - Une proportion significative et représentative de la diversité biologique et des écosystèmes des Comores est protégée. 	Le PMM est créé, légalement constitué et les villages riverains du parc participent à la cogestion de l'AP	<ul style="list-style-type: none"> - Le PMM est opérationnel avec des accords de cogestion avec chacun de villages riverains mais ne fonctionne pas de façon autonome - Le réseau est initié, les aires prioritaires ont été identifiées et des démarches ont été réalisées avec les villages concernés par la mise en place d'une AP pour la préservation du coelacanthe 		<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes touchées par les interdictions ne sont pas indemnisées directement, notamment les femmes - Certains villages relèvent des iniquités dans les accords
Sous-résultat 3.1 <i>Un accord de cogestion est élaboré pour l'aire protégée de Mohéli.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'accord cadre et les accords de cogestion sont conçus avec les populations villageoises, compris et respectés par eux et par l'administration cosignataire. - Une bonne entente cadre pour la gestion du Parc marin de Mohéli est élaborée en concertation avec les villages riverains du PMM - Les accords de cogestion sont signés par village riverain du Parc marin de Mohéli. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre type accepté par les acteurs sur le terrain a été mis en place - Des données de base concernant la gestion des ressources marines pour chacun des villages sont rassemblées - Des discussions sont menées pour aboutir à une entente sur les limites du zonage, la réglementation, les rôles et responsabilités au niveau de chaque village. - Les propositions d'accords de cogestion ont été soumises au Ministre et aux autres acteurs primaires - Un accord cadre pour l'ensemble du Parc marin de Mohéli a été développé. - Les accords ont été formalisés avec les villages riverains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les communautés riveraines du PMM ont été informées des accords de cogestion qui les engagent mais la connaissance et la compréhension de la nature de ces accords n'est pas uniforme au sein de la population - Certains villages trouvent les accords contraignants pour une partie de leur activités et inéquitable parce qu'ils diffèrent d'un village à l'autre et qu'elles n'ont pas été adéquatement compensées pour les activités de subsistance (surtout la pêche et le prélèvement de sable) interdites - Les accords de cogestion ne permettent pas de contrôler les infractions lorsqu'elles sont le fait de membres d'autres villages 	Révision des modalités de gestion du Parc marin de Mohéli et intégration de l'évaluation des impacts de l'expérience pilote dans le but de perfectionner les modalités et de les adapter à d'autres sites.	<ul style="list-style-type: none"> - Le concept de cogestion ou gestion participative n'est pas clairement compris par les communautés villageoises - Le mécanisme de formation et de sensibilisation en cascade prévu par le projet n'a pas toujours bien fonctionné - Les accords de cogestion diffèrent d'un village à l'autre

Résultat clé # 3	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 3.2 <i>L'aire protégée de Mohéli est classée.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La création de l'AP de Mohéli est publiée dans le journal officiel des Comores 	<ul style="list-style-type: none"> - Le décret de classement a été préparé sur la base des accords de cogestion - Un atelier de validation et des enquêtes publiques ont été effectués - Le décret et le procès verbal des ateliers ont été transmis au Ministre pour présentation au Conseil des Ministres. - Le décret de création du PMM a été signé 	<p>Le PMM est créé en vertu du décret No 01-053/CE et a été inauguré officiellement le 17 octobre 2002.</p>	<p>Réévaluation de l'emplacement des réserves marines et des limites bathymétriques du PMM à partir des informations récoltées par l'équipe d'EUCARE et au cours des travaux de suivi de l'état de santé des récifs coralliens par AIDE</p>	<p>La délimitation du PMM et des réserves marines est décidée de façon participative avec les communautés, sans fondement biologique significatif – à réévaluer en fonction des données de suivi des récifs coralliens et de l'étude menée par l'équipe d'Edinburgh</p>
Sous-résultat 3.3 <i>L'aire protégée de Mohéli est opérationnelle.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'aménagement guide la gestion du PMM Les communautés villageoises ont une bonne compréhension et adhèrent au plan d'aménagement - Les mesures prévues au plan d'aménagement sont respectées par la population - L'état des coraux s'améliore par rapport au point 0 établi en déc. 99 - L'état de l'ensemble des ressources marines s'améliore 	<ul style="list-style-type: none"> - Version préliminaire du plan d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'aménagement tel qu'élaboré n'est pas adapté à l'ensemble des partenaires de l'AP - Les populations riveraines du PMM disent observer une amélioration des ressources marines et de leur disponibilité sur le territoire du PMM depuis la mise en application de sa réglementation - La population des villages riverains et des villages voisins du PMM connaît et respecte les réglementations de l'AP - Les études de suivi de l'état de santé des récifs coralliens font état d'une régénération des coraux en certains endroits au sein du PMM - Le PMM n'est pas suffisamment visible sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du plan d'aménagement auprès des villages du PMM et des autres acteurs concernés - Élaboration d'un plan d'exploitation prévisionnel (revenus et dépenses) pour le PMM. - Achèvement du plan d'aménagement en tenant compte de l'expérience acquise depuis l'implantation des mesures de conservation - Révision du plan d'aménagement pour mieux refléter le rôle de suivi des ressources rempli par les écogardes - Délimitation physique des réserves du parc - Construction de la Maison du PMM 	<p>Structure opérationnelle mais non autonome, financement non assuré – La pérennisation des acquis devient un objectif de base pour la conception de la suite du projet</p>

Résultat clé # 3	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 3.4 <i>Un réseau d'aires protégées est défini, coordonné et partiellement développé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un mécanisme de coordination du réseau d'aires protégées existe - Les priorités nationales en matière d'AP sont identifiées. - Au moins une AP est en voie d'être créée à Ndzouani et à Ndgazidja. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les aires prioritaires ont été identifiées - Des ateliers pour favoriser une compréhension commune des concepts liés à la cogestion ont été organisés à Mohéli ainsi qu'à Ndgazidja avec les représentants des associations et ONG concernées par la gestion commune de la future aire protégée du Karthala et de la zone de protection du coelacanthé 	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau est initié, les aires prioritaires ont été identifiées et des démarches ont été réalisées avec les villages concernés par la mise en place d'une AP pour la préservation du coelacanthé 	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux exécutés en vue de la mise en place du FF incluront une revue générale de la littérature disponible sur les aires à protéger en priorité aux Comores 	<p>Les travaux suivants contribueront à atteindre un des objectifs de base pour la suite du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un ordre de priorité des aires à protéger - Diffuser le cadre type pour la cogestion et l'expérience du Parc de Mohéli. - Adapter le cadre type de Mohéli aux besoins des autres aires protégées. - Collaborer avec les partenaires intéressés par la création d'autres aires protégées. - Assister la coordination du réseau.
Sous-résultat 3.5 <i>L'expérience de création et d'opérationnalisation de l'AP de Mohéli est formalisée de manière à guider la création de d'autres AP aux Comores.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures gouvernementales, ONG, OCB, communautés scientifiques intéressés par le développement durable disposent d'un outil approprié au contexte comorien pour guider la mise en place d'une aire protégée. - Le document est approuvé par l'équipe du projet, ses partenaires à Mohéli, et les villages du Parc 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation en cours avec le CT en gestion des ressources naturelles qui avait été impliqué dans les phases préparatoires de la création du PMM, pour l'élaboration du guide de création d'AP aux Comores 		<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du guide de création d'AP aux Comores - Validation de manière participative du bilan de l'opérationnalisation du PMM. - Rédaction, soumission à un comité de lecteurs et diffusion de l'expérience de Mohéli (en fonction des disponibilités financières) 	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des acquis devient un objectif de base pour la conception de la suite du projet - Les budgets disponibles sont possiblement insuffisants pour assurer une diffusion adéquate du document

Résultat clé # 4	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecarts
<i>Les plans d'action pour la conservation (PAC) des espèces menacées sont développés et en cours de réalisation.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins cinq (5) partenaires extérieurs contribuent à la conservation des espèces menacées aux Comores. - La mise en œuvre des PAC élaborés assure la stabilité des populations des espèces ciblées, ce qui est reflété par la stabilité ou l'augmentation du nombre total d'individus des espèces protégées. 	(voir les sous-résultats)			L'élaboration des PAC des espèces menacées n'est pas une fin en soi. Les effets ne peuvent résulter que de leur mise en œuvre.
Sous-résultat 4.1 <i>Les espèces prioritaires pour la conservation sont identifiées.</i>	Les structures gouvernementales chargées de l'environnement et les responsables de l'application des conventions internationales relatives à la protection des espèces endémiques et/ou menacées utilisent un document de référence fondé sur des bases scientifiques pour établir les priorités des actions de conservation.	La liste des espèces prioritaires est complétée en vue de leur conservation.			Les critères et les données utilisés à la base de la classification des espèces prioritaires sont à réviser et mettre à jour en concertation avec les spécialistes nationaux et internationaux de la faune et de la flore comoriennes
Sous-résultat 4.2 <i>Le PAC de la Roussette de Livingstone est produit en cours d'exécution.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de nichoirs de la Roussette de Livingstone à Mohéli et Ndzouani est stable ou augmente. - L'état de la forêt autour des nichoirs a cessé de se dégrader. - Une proportion élevée des villages où se trouvent des nichoirs de roussettes collaborent à la mise en œuvre du PAC. - Le PAC est approuvé par l'Etat et soutenu par la communauté scientifique internationale - Le nombre de Roussettes est stable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les données manquantes sur l'habitat de la Roussette de Livingstone sont recueillies. - Sous-traitance de l'ONG Action Comores Ndzouani en collaboration avec ses partenaires scientifiques pour l'élaboration du PAC de la Roussette de Livingstone 	Les communautés villageoises établies à proximité des nichoirs de Roussettes de Livingstone sont sensibilisées à la conservation de cette espèce, notamment à travers des formations menées par le projet, leur implication avec Action Comores dans l'identification des zones à protéger et des mesures à prendre et dans l'identification des sites des nichoirs de Roussettes.	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la finalisation du PAC de la Roussette de Livingstone pour Mwali et Ndzouani. - Soumettre le document du PAC de la Roussette de Livingstone aux communautés concernées 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PAC de la Roussette de ne sera pas mis en œuvre avant la fin du projet. Le délai est principalement attribuable à la situation politique qui a isolé l'île de Ndzouani pendant la première partie du projet. - La mise en œuvre du PAC de la Roussette ne pourra donc être évaluée dans le cadre des activités du projet

Résultat clé # 4	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 4.3 <i>Le Plan d'Action pour la Conservation (PAC) de la Tortue marine est produit au niveau national et en cours d'exécution à Mohéli.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le PAC est approuvé par l'Etat et soutenu par la communauté scientifique régionale. - Le pourcentage des villages concernés engagés dans la mise en œuvre du PAC par rapport au nombre total de villages concernés est > 75 %. - Le nombre de traces de tortues en descente vers la mer est égal au nombre de traces de tortues qui montent vers la plage. - Le nombre de tortues qui pondent sur les principales plages d'Itsamia est stable ou augmente annuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le PAC de la Tortue marine est établi, approuvé et diffusé. - Le PAC de la Tortue marine est mis en œuvre en concertation avec les partenaires du projet (IFREMER, IUCN...) et les communautés villageoises concernées. Le suivi des tortues marines est effectué par les écogardes du PMM. 		<p>Evaluer la mise en œuvre du PAC de la Tortue marine.</p>	
Sous-résultat 4.4 <i>Le PAC d'une troisième espèce est produit.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PAC par l'Etat et soutient par la communauté scientifique internationale et les communautés villageoises concernés. - Pourcentage de communautés par rapport au nombre total qui sont engagés dans la mise en œuvre du PAC est > 75 % - Le projet répond positivement à toutes les demandes d'information. 	<p>Une troisième espèce, le Coelacanthe, a été identifiée en collaboration avec la DGE et les autres partenaires du projet.</p>		<p>Etablir le PAC pour la troisième espèce identifiée. Répondre aux demandes d'informations sur les espèces protégées et les PAC en général.</p>	<p>Le PAC de la troisième espèce identifiée ne sera pas mis en œuvre dans le cadre du projet</p>
Sous-résultat 4.5 <i>Les organisations partenaires sont impliquées dans la conservation des espèces menacées.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des partenaires quant aux informations fournies par le projet. - Les partenaires utilisent les PAC pour planifier et orienter les mesures de gestion qu'ils mettent en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Un partenariat a été établi avec le centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines de la Réunion, le Jersey Wildlife Trust, le Zoo de Bristol, Action , Comores UK, Megaptera. 			<p>L'établissement d'accords de partenariat n'est pas une fin en soi. Les effets ne peuvent résulter que des activités qui en découlent.</p>

Résultat clé # 5	Indicateurs	Produits du projet	Mesure des indicateurs par l'équipe d'évaluation	Activités prévues avant la fin du projet	Ecarts
<i>La prise de conscience et l'intérêt pour la conservation de la biodiversité sont accrus.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La presse s'intéresse au projet qui fait l'objet d'au moins un reportage mensuel dans l'un des médias nationaux. - Il y a plus de 15 demandes par année d'information / collaboration relatives à la biodiversité auprès du projet et des partenaires. 	(voir les sous-résultats)	Autorités administratives insuffisamment sensibilisées aux enjeux de conservation de la biodiversité et de l'environnement	Une brochure de sensibilisation sur l'intérêt de la conservation de la biodiversité et destinée aux autorités est en cours de préparation.	L'instabilité institutionnelle et politique rend difficile et diminue l'efficacité des activités de sensibilisation des autorités administratives
Sous-résultat 5.1 <i>Un bon plan global d'éducation environnementale pour la conservation de la biodiversité est élaboré</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan est approuvé par la DGE, l'ensemble des employés et le Comité Directeur du projet. - Les espèces et thèmes retenus reflètent les préoccupations du projet (biodiversité, conservation des espèces et des écosystèmes). 	Des plans annuels sont produits pour 2000 et 2001.	Il n'y a pas eu de plan global d'éducation environnementale produit par le projet		Il n'y avait pas de poste budgétaire prévu pour affecter les ressources nécessaires à la préparation d'un plan global d'éducation environnementale jusqu'en 2000.
Sous-résultat 5.2 <i>Le Plan d'éducation environnementale est effectivement exécuté et évalué.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications de comportements ou d'actions au sein de la société résultant de l'éducation environnementale effectuée par le projet - Les outils d'éducation sont adéquats pour répondre aux besoins spécifiques des différents groupes (évaluation des bénéficiaires). - Les outils développés ou achetés sont effectivement utilisés (nombre d'activités par outils développés). 	<ul style="list-style-type: none"> - Un bilan du programme de communication et d'éducation environnementale est établi pour 2000 - Des outils d'éducation environnementale sont développés comme trois numéros de la brochure <i>Mwana Wa Nyamba</i>. La journée de la Tortue est célébrée annuellement. Des formations ont été dispensées en écologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - La brochure <i>Mwana wa Nyamba</i> connaît beaucoup de succès en milieu scolaire et au sein des associations pour l'environnement dans les villages. - Les communautés villageoises ont peu intégré les formations en écologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une vidéo et un film seront produits sur le PMM et la conservation de la biodiversité dans le contexte du programme Initiative Équateur (film) - Les brochures <i>Mwana wa Nyamba</i> No 4 (thème des Mammifères marins) et No 5 (thème récifs coralliens en collaboration avec le Réseau Régional Récifs) seront produites. - Des activités de sensibilisation sur le coelacanthé sont prévues 	
Sous-résultat 5.3 <i>L'information sur la biodiversité est diffusée aux partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances en matière de biodiversité sont mises à la disposition des partenaires - Nombre d'accords de partenariat conclus pour les activités d'éducation et de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un site Web a été développé pour présenter le projet - Des feuillets et affiches sur le PMM ont été préparés. 		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible les informations acquises. - Appuyer les initiatives de partenariat. 	Les contrats prévus pour favoriser le suivi des activités du projet par des journalistes n'ont pas été octroyés surtout en raison du manque de budget

Résultat clé # 6	Indicateurs	Produits	Mesure des indicateurs	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
<i>Des activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité sont développées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Viabilité économique des activités financées à la fin du projet (rentabilité économique, remboursement et autonomie de gestion). - Mesure dans laquelle les activités suivantes sont financées : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Promotion de la biodiversité des Comores (taux d'occupation des infrastructures écotouristiques) ♦ La promotion d'une utilisation des ressources naturelles compatibles avec les objectifs de conservation du parc. - Les revenus générés par les activités économiques durables développées avec l'appui du projet sont réinvestis dans les activités du village et contribuent à compenser les pertes de revenus liées aux interdictions dans l'AP 	(voir les sous-résultats)			
Sous-résultat 6.1 <i>Des mécanismes de financement adéquats sont établis.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des mécanismes sont approuvés par le Comité Directeur du projet et par les villages du Parc. - Des accords d'allocation de crédit sont établis entre différents partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds de conservation est créé et les mécanismes d'attribution des fonds sont définis (contrats définissant les modalités du don et du prêt) - Les communautés locales sont informées de l'existence du Fonds - Des AGR sont financées par le projet dans plusieurs villages du parc 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mécanisme d'attribution des fonds directement par le projet n'est pas approprié - Une AGR est financée par village (7) à l'exception de 3 villages qui sont encore en attente. - Certaines catégories de personnes victimes de la réglementation du parc ne sont pas directement compensées 	Finaliser les accords entre le projet AMIE les MECK de Mwali et le PMM pour un financement durable des AGR	L'accord élaboré entre les projets Biodiversité et AMIE et la MECK n'a pas été signé
Sous-résultat 6.2 <i>Au minimum une activité économique par village est développée dans l'AP de Mohéli</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'activités financées par rapport au nombre total de villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification participative des activités potentielles et sélection des activités à financer - Organisations et individus clés formés pour les activités sélectionnées. 		Finaliser le financement d'AGR dans les 3 villages qui restent.	La mise en œuvre des projets ne sera pas réalisée dans le cadre du projet.

Résultat clé # 6	Indicateurs	Produits	Mesure des indicateurs	Activités prévues avant la fin du projet	Ecart
Sous-résultat 6.3 <i>Au moins cinq (5) activités économiques durables innovatrices sont explorées.</i>	Cinq dossiers sur la faisabilité technique des activités explorées sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux entrepris pour évaluer les possibilités de développer des activités d'observation de baleine - Formation des écogardes sur le suivi des populations des mammifères marins - Consultation menant à l'élaboration de l'un plan de développement de l'écotourisme à Mwali et formation d'écoguides par l'équipe d'Equaterre 	- Étude de faisabilité du développement des activités d'observation de baleines	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les résultats de la recherche avec les autres intervenants dans le milieu. - Identifier d'autres activités économiques durables qui soient porteuses et documenter les activités identifiées - Appuyer les initiatives internes ou externes au projet qui paraissent porteuses. 	L'activité choisie, l'observation des baleines, requiert des investissements importants tel que l'achat d'un bateau

4.2 Analyse des écarts

L'analyse des écarts est basée sur un jugement de valeur de la comparaison entre les résultats à atteindre et les effets réellement produits. Ce jugement est fait à partir des informations récoltées auprès des bénéficiaires des interventions du projet, de l'équipe et des partenaires du projet, ou bien par les observations directes sur le terrain.

4.2.1 Écarts relatifs à la mise en place d'un cadre opérationnel

Cadre institutionnel

Une nouvelle constitution a été adoptée pour le pays lors d'un referendum en décembre 2001 et les élections présidentielles pour chacune des îles ont suivi l'adoption des constitutions insulaires. Les exécutifs de l'Union des Comores et des trois îles autonomes constituant l'Union sont alors mis en place. Toutefois, les textes organiques arrêtant les attributions et les compétences des structures de l'Union et de celles de chacune des îles n'ont pas encore été élaborés. Les responsables nommés par décret demeurent en poste tant qu'aucun autre décret ne vient mettre fin à ces fonctions – pendant que les nouvelles structures chargées de l'environnement se mettent en place.

Or, la création du CNDD requiert que les structures organiques soient mises en place et leur rôle défini. Il est vraisemblable qu'au cours du processus de la mise en place du nouveau cadre administratif et réglementaire du pays, les rôles respectifs seront réévalués de même que celui d'une structure de coordination intersectorielle. Sa composition devra être examinée ainsi que les moyens disponibles pour assurer son fonctionnement.

Il est ainsi peu pertinent que le projet investisse ses ressources et son temps limités à cette activité qui dépasse le cadre d'un projet sur la biodiversité. Le projet pourrait tout de même communiquer à la Direction du Plan les coordonnées du consultant international dont la participation avait été prévue pour la réalisation de cet extrait. Ce consultant a déjà une bonne connaissance du contexte institutionnel et juridique des Comores en raison de ses consultations antérieures dans le cadre du projet.

Fonds fiduciaire

Le montant du capital pour le FF avait été initialement prévu à 2M\$US. Or les travaux et consultations qui ont suivi ont montré qu'un FF ne peut être rentable que pour une mise de fonds de plus de 12M\$US. La mise en place d'un tel fonds et la recherche du cofinancement (puisque le FEM n'assure que le cofinancement) sont complexes et impliquent des démarches dont l'importance a été largement sous-estimée dans le document de projet.

4.2.2 Écarts relatifs au renforcement des capacités

Les deux objectifs de renforcement des capacités du projet énoncés dans les extraits suivants du document de projet n'ont pas été atteints :

« Un résultat-clé de la responsabilisation des communautés et des organisations locales, par la gestion locale et l'organisation, sera le développement de leur capacité de négocier des accords de cogestion pour l'utilisation durable des ressources naturelles locales. »

« À la fin du projet, la Direction Générale de l'Environnement sera à même de coordonner et de diriger les activités destinées à conserver la biodiversité. Elle sera aussi en mesure de donner des conseils techniques aux utilisateurs locaux des ressources en vue de gérer les zones et les espèces protégées, et de motiver les autres à prendre des mesures de conservation. »

Toutefois, dès sa conception, les limites du projet face à cet objectif avaient été annoncées : *« Il est évident que dans un pays tel que les Comores, un projet quinquennal ne pourra qu'initier le processus de renforcement des capacités pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. »*

Cette prévision était particulièrement juste en ce qui concerne les communautés villageoises. Ces dernières ont dû être sensibilisées par un long travail d'approche pour que l'équipe du projet gagne leur confiance avant d'amorcer les échanges et les activités de sensibilisation et de formation qui ont finalement mené à la conception des accords de cogestion du PMM. Il est donc peu surprenant que l'objectif de renforcer les capacités à négocier des accords de cogestion, à opérer au sein d'un comité de gestion ou à transmettre le contenu de formations auprès des membres de la communauté, ne soit pas complètement atteint. Il s'agit d'un processus en cours dont les bases ont été mises en place et qui doit encore être soutenu afin de favoriser l'autonomie des communautés dans un contexte de cogestion.

Toutefois, le renforcement des capacités de la DGE est un réel insuccès, bien que cet acteur aurait dû être étroitement impliqué dans la planification et la gestion des activités du projet, selon les accords du projet. Le projet a été exécuté en marge de la DGE qui n'a pas su lui donner un appui réel ni profiter de l'expérience pour développer de nouvelles capacités au sein de l'administration. L'appui du projet en revanche a consisté à répondre aux demandes d'appui impromptues du Directeur, de nature logistique (équipement et communication) ou autre (ex. traduction de documents non liés au projet).

L'évaluation à mi-parcours avait d'ailleurs souligné très clairement cette déficience et ses conséquences en termes de pérennisation des acquis : *« Le premier problème porte sur l'implication du Gouvernement des Comores dans le projet, via la Direction Générale de l'Environnement (DGE). Logiquement, le coordinateur national du projet aurait dû appartenir à la DGE, exécuteur légal du projet, ce qui aurait grandement facilité la capitalisation des expériences du projet en vue, d'une part, de la pérennisation du parc marin de Mohéli après 2003 et, d'autre part, de la mise en place future des autres aires protégées du pays. Exception faite du Service régional de l'Environnement de Mohéli qui a toujours collaboré très étroitement avec l'équipe du projet, la DGE n'a jamais pris une part significative à sa réalisation.(...) 2 ans et demi après le lancement du projet, aucun des 5 chefs de service de la DGE en poste à Moroni n'était encore officiellement désigné comme étant le point focal*

de la DGE pour toute relation avec le projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. » Ce constat et la prévision de ses conséquences sont toujours valides, 4 ans et demi après le début du projet.

Pour assurer le renforcement des capacités de la DGE pendant la seconde moitié du projet, l'équipe d'évaluation à mi-parcours avait notamment suggéré qu'un des cadres de la DGE soit officiellement désigné comme correspondant du projet à la DGE. Un cadre de la DGE a effectivement été nommé mais n'a pas participé activement aux activités du projet. L'autre proposition qui recommandait l'affectation d'un chargé des AP au sein du projet n'a pas eu de suite.

En fait, la situation actuelle correspond au pire des scénarios entrevus par l'équipe d'évaluation à mi-parcours, soit qu'aucun chargé des AP ne soit nommé à la DGE et affecté au projet, alors que rien ne garantit que le personnel du projet pourra poursuivre les activités et le processus qu'ils ont mis en place. Cette lacune risque de compromettre le processus amorcé par le projet, suspendre la mise en place des AP et même menacer la pérennisation du parc marin de Mohéli qui n'opère pas encore de façon autonome.

4.2.3 Ecart relatif à la mise en place d'un réseau d'aires protégées

La mise en place d'aires protégées suivant une approche participative est un processus qui nécessite beaucoup de temps et un suivi important des impacts des activités. En effet, cette approche est un concept nouveau aux Comores, et requiert des activités de sensibilisation, de formation et un suivi important de l'intégration des nouveaux concepts par les parties concernées. La mise en place d'une AP requiert aussi que soient considérés méticuleusement les impacts socio-économiques des mesures de conservation affectant les ressources que les communautés utilisent afin de prévoir des mesures de compensation ou d'accompagnement justes et appropriées.

Les efforts réalisés par le projet pendant sa durée ont permis d'initier ce processus de mise en place du réseau d'aires protégées par la mise en place du PMM et des activités de formation et de sensibilisation auprès des communautés villageoises en vue de la création d'autres AP, dont celle qui concerne la protection du coelacanth. L'association APG a bénéficié de formations dispensées par le projet en développement organisationnel, élaboration et gestion de micro-projets et en écologie marine. Un total de 32 personnes a assisté à chaque formation. Ces formations semblent avoir été bien intégrées puisque des jeunes de l'association ont été en mesure de présenter des projets et d'obtenir des financements lorsque d'autres bailleurs de fonds sont venus offrir leur appui dans la zone. L'expérience de mise en place d'une AP sera formalisée dans un document qui pourra être adapté à différents écosystèmes et guider la création des futures AP sur l'ensemble des îles.

Une lacune importante des activités menant à la mise en place des AP réside dans l'absence de fondement scientifique des mesures de conservation adoptées. Pour le PMM, il n'y a pas eu d'étude préalable permettant d'établir un état de référence « zéro » à partir duquel on peut suivre l'évolution du système et l'effet lié à l'adoption des mesures

de conservation. La délimitation du PMM et des réserves marines a été décidée de façon participative avec les communautés, sans fondement biologique significatif. Les données de base concernant la gestion des ressources marines pour chacun de villages ont été acquises en ayant recours à la méthode participative et à partir des recommandations des communautés. À partir de ces informations, l'emplacement des réserves marines au sein du PMM a été déterminé et ces coordonnées font l'objet de l'arrêté 02/002/MPE/CAB portant annexe du décret No 01-053/CE du 19 avril 2001 relatif au Parc Marin de Mohéli et précisant la délimitation de la zone du parc. Or les données scientifiques acquises dans le cadre de suivi des récifs coralliens indiquent que certains sites importants en termes de biodiversité spécifique ou de régénération des coraux ne sont pas inclus dans les réserves alors que certaines réserves identifiées ne présentent aucun intérêt en termes de ressources halieutiques ou de biodiversité.

La création de réserves qui ne présentent aucun potentiel pour la régénération des ressources marines n'induit évidemment aucun effet positif et, à moyen terme, les bénéficiaires directs et indirects du projet (pêcheurs, touristes, etc.) risquent de reprocher, à juste titre, au projet de ne pas avoir les effets prévus. Il est donc recommandé d'élaborer une synthèse des données scientifiques récentes disponibles, notamment celles de suivi des récifs coralliens et de l'étude menée par l'équipe d'Edinburgh, pour réévaluer les limites bathymétriques du parc et l'emplacement des réserves marines de façon à favoriser l'efficacité de cette mesure de conservation.

4.2.4 Ecart relatif à l'élaboration de plan d'action de conservation

Parmi les trois espèces identifiées prioritaires pour la conservation, seule la tortue marine a fait l'objet de la mise en oeuvre d'un plan d'action. Les délais constatés pour l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation de la Roussette de Livingstone en partenariat avec Action Comores sont en grande partie attribuables à l'instabilité politique au cours des deux dernières années. Des démarches ont été renouvelées auprès du partenaire pour la finalisation du PAC avant la fin du projet. Quant au plan d'action pour la conservation du Coelacanthe, son élaboration est également prévue en partenariat avec l'Association pour la Protection du Gombessa avant la fin du projet. Ce PAC ne pourra cependant pas être mis en oeuvre dans le cadre du projet.

4.2.5 Ecart relatif à la prise de conscience et à l'intérêt pour la conservation de la biodiversité

En dehors de l'île de Mwali où les efforts de sensibilisation et d'éducation environnementale ont été concentrés en raison de la mise en place du PMM, cette activité n'a pas été réalisée de manière extensive sur les autres îles. Ceci est probablement lié au fait que le plan global d'éducation environnementale n'a pu être produit en raison de contraintes budgétaires. Le budget relatif à cette activité n'a été alloué qu'à compter de l'année 2000; ainsi, seuls les deux plans annuels pour les années 2000 et 2001 ont pu être établis.

4.2.6 Écarts relatifs au développement des AGR

Pour le développement des AGR, le projet a mis en place un système de crédit auprès des associations après avoir rencontré des difficultés à établir une convention tripartite avec le projet AMIE d'appui aux micro-entreprises et la MECK qui est une mutuelle d'épargne-crédit. Une telle association aurait permis d'apporter le soutien technique aux associations et d'assurer la gestion du crédit, ce que l'équipe du projet n'est pas habilitée à faire et ce qui ne correspond pas aux objectifs du projet. Or la MECK a préféré ne pas s'impliquer en raison de l'absence d'antenne à Mwali. Le projet a donc poursuivi cette activité puisqu'il était impensable de mettre en place des mesures restrictives de l'utilisation des ressources sans prévoir de mesure d'accompagnement.

Certaines mesures prévues dans les accords sont susceptibles d'avoir des effets non souhaités :

- Les personnes qui sont pénalisées par l'interdiction de réaliser certaines activités ne sont pas nécessairement celles qui bénéficient des compensations
- Certains villages relèvent des iniquités dans les accords qui diffèrent d'un village à l'autre
- Les AGR axées sur la motorisation des embarcations et le développement de l'écotourisme peuvent entraîner une augmentation de la circulation au sein du PMM et accroître les risques de pollution et de perturbation des ressources marines, notamment des mammifères marins.

4.3 Conclusions spécifiques

Les efforts réalisés dans le cadre du projet ont principalement mené à la mise en place de structures et à l'élaboration de documents de base. Le processus de mise en place d'aires protégées est donc en cours, mais doit être consolidé et capitalisé pour sa pérennisation. Il est primordial de soutenir la mobilisation des expertises développées dans le cadre du projet puisqu'elles ne s'insèrent actuellement dans aucune structure et que les organes chargés de l'environnement n'ont développé aucune expertise en termes de mise en place d'une aire protégée sur la base d'accords de cogestion avec les communautés villageoises. La mise en œuvre de mesures de conservation et l'atteinte de l'autonomie des structures créées nécessitent une extension du projet.

4.4 Recommandations

Recommandations d'actions prioritaires à réaliser avant la fin du projet

Compte tenu des écarts observés par rapport à certaines activités prévues, et considérant les objectifs prioritaires à atteindre dans le contexte de ce projet, nous recommandons au projet de réaliser les activités suivantes dont l'exécution avait déjà été prévue dans son contexte actuel :

- Relativement à l'établissement d'un cadre opérationnel :

- élaboration d'un document de vulgarisation sur les nouveaux textes juridiques adoptés dans le cadre de ce projet et organisation d'un atelier de validation de ce document;
- communication à la Direction du Plan des coordonnées du consultant international dont la participation avait été prévue pour l'évaluation du rôle et de la composition du CNDD.
- Relativement à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme de la conservation de la biodiversité :
 - élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales pour créer un réseau de soutien au FF, favoriser l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche préalable de cofinancement pour la constitution du fonds;
 - continuation des études pour la détermination du montant nécessaire du fonds de dotation en fonction des activités qu'il financera;
 - développement de la structure et des procédures de gestion du FF.
- Relativement au renforcement des capacités :
 - formation en gestion des aires protégées et des notions d'administrations au bénéfice des membres du comité de gestion;
 - évaluation des ressources halieutiques (langoustes et holothuries) sur la base du travail exploratoire produit par le projet;
 - établissement d'accords de partenariat avec des établissements scientifiques comme le CEDTM – Réunion.
- Relativement à l'opérationnalisation du PMM :
 - achèvement du plan d'aménagement en tenant compte de l'expérience acquise depuis l'implantation des mesures de conservation ainsi que sa validation auprès des communautés villageoises;
 - élaboration d'un plan d'exploitation prévisionnel pour le PMM
 - augmentation de la visibilité du PMM à l'aide de repères côtiers et marins de l'emplacement des réserves marines et de la délimitation du parc
 - construction de la maison du parc
- Relativement à la poursuite de la mise en place du réseau d'AP :
 - finalisation et validation participative du guide de création d'AP aux Comores;
 - rédaction et diffusion de l'expérience de Mwali.
- Pour l'élaboration des plans d'action de conservation :
 - évaluation de la mise en œuvre du PAC des tortues marines;
 - renouveler le contrat de sous-traitance avec l'ONG Action Comores et clarifier la propriété intellectuelle du document du PAC de la Roussette de Livingstone, produit avec l'appui de scientifiques étrangers, relativement à l'implication du projet dans l'élaboration de ce document;
 - appui à l'élaboration finale des plans d'action de conservation pour la Roussette de Livingstone et pour le Coelacanthe.
- Relativement à la sensibilisation à la conservation de la biodiversité :
 - production d'une brochure de sensibilisation destinée aux autorités administrative;

- appui à la réalisation du film sur le PMM;
- publication des numéros 4 et 5 de la brochure Mwana wa Nyamba.
- Relativement au développement d'AGR durables liées à la biodiversité :
 - établissement du mécanisme de financement et finalisation de l'entente tripartite entre l'antenne du projet AMIE à Mwali, la MECK de Mwali et le PMM pour assurer le financement des AGR pour les communautés du parc et confier la gestion des prêts à la MECK;
 - poursuite de l'identification et la documentation d'autres AGR durables porteuses.

Recommandations pour la suite du projet

Jusqu'à maintenant, le projet a permis de réaliser une expérience pilote de mise en place d'une aire protégée aux Comores sur la base d'une approche participative avec les communautés villageoises. Des capacités ont été créées, tant en termes de cadre juridique que de ressources humaines. Or les structures mises en place sont opérationnelles mais non autonomes. La mise en place d'un fonds fiduciaire prévue dans le cadre du projet devait pourvoir les revenus indispensables pour cette autonomie. Or, ce fonds ne sera pas mis en place à court terme. Il est donc impérieux de mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la continuité et maintenir le dynamisme du processus en cours. Il faut capitaliser les acquis et valoriser les ressources humaines et autres capacités développées dans le cadre du projet pour étendre les bénéfices de la conservation à l'ensemble des îles.

Le Gouvernement doit s'associer au PNUD pour développer une stratégie commune pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une extension du projet.

Cette extension aura comme principal objectif d'assurer la durabilité des mesures développées jusqu'à maintenant et sera articulée autour des trois axes suivants :

1. La mise en place du fonds fiduciaire
2. La pérennisation du PMM
3. L'appui à la mise en œuvre des mesures de conservation élaborées jusqu'à maintenant
 - a. La création du réseau d'aires protégées
 - b. Les plans d'action de conservation des Roussettes de Livingstone et du Coelacanthe.

Les recommandations relatives à la mise en place du FF concordent avec celles de la mission « Fonds environnemental aux Comores » qui a été réalisée avec l'appui du consultant international M. Alain Lambert, du 16 au 24 septembre 2002. Il faudra poursuivre les actions entreprises dans le cadre du projet, soit la recherche de cofinancement pour la constitution du fonds. L'identification des activités qui seraient financées par le fonds devrait être complétée avant la fin de la durée prévue du projet. La création des AP additionnelles serait effectuée parallèlement à la mise en place du FF.

Bien que les ressources dont dispose l'État soient limitées, les stratégies suivantes pour lesquelles les autorités ont manifesté une ouverture peuvent être explorées, par exemple :

- La mobilisation de financements comoriens, même symboliques, pour démontrer l'implication nationale dans la constitution de ce fonds.
- Des négociations auprès des partenaires traditionnels des Comores pour la conversion de dettes bilatérales, avec l'appui des ambassades comoriennes concernées
- L'imposition de taxes « vertes », notamment sur les combustibles.

Dans une extension du projet, la stratégie de sensibilisation initiée auprès des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales doit être poursuivie afin de créer un réseau de soutien au FF tout en favorisant l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche de cofinancement pour la constitution du fonds.

La pérennisation du PMM doit assurer le salaire du conservateur et des écogardes au-delà de la durée du projet. Les mesures de conservation doivent être appuyées par un plan de gestion des ressources marines et côtières. Jusqu'à maintenant, le projet s'est fondé sur une approche participative beaucoup plus que sur des bases scientifiques. Il est donc recommandé que soient identifiées des institutions spécialisées qui peuvent appuyer l'établissement de fondements scientifiques pour l'adoption de mesures de conservation et de gestion rationnelle des ressources marines. L'augmentation de la visibilité du PMM pourra être réalisée à l'aide de repères côtiers et marins de la délimitation du PMM ainsi que par la construction de la maison du parc pour permettre l'accueil et l'information des visiteurs du PMM, l'entreposage de matériel et d'équipement et pour abriter l'équipe basée à Nioumachoi (conservateur et assistante administrative et financière). Il a été proposé par l'équipe du projet que la construction de la maison du parc soit financée par le prix décerné au projet dans le cadre de l'Initiative Équateur. Cette proposition a été appuyée lors de la réunion de restitution en raison du fait que la construction d'un bâtiment devrait normalement constituer une contribution démontrant l'engagement national envers les objectifs du projet.

À moyen terme, c'est-à-dire au-delà du contexte du projet, plutôt que de poursuivre les activités selon « l'approche projet », une structure nationale pérenne devrait reprendre le mandat de conservation de la biodiversité que s'est donné le projet et assurer la gestion des aires protégées que le projet aura mises en place. Cette structure doit capitaliser les expertises développées au sein de l'équipe du projet et bâtir sur l'expérience acquise. Son fonctionnement pourrait être assuré par un mécanisme de financement durable tel le fonds fiduciaire qui serait alors opérationnel. Il serait important notamment que cette structure récupère le précieux fonds documentaire qui aura été constitué par le projet.

De manière générale, la méthode d'identification des besoins pour élaborer le plan de formation doit être basée sur une identification préalable des capacités requises au niveau national pour être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de conservation dans une approche participative avec l'ensemble des parties concernées. Cette évaluation des besoins en capacités devrait d'ailleurs s'intégrer aux activités et résultats du projet d'Évaluation Nationale des Capacités pour la gestion de l'environnement mondial prévue dans le cadre de l'Initiative de Développement des Capacités du PNUD-FEM. Ce projet qui

prévoit la réalisation d'une évaluation systémique des besoins en développement des capacités pour gérer l'environnement devrait être initié dans un court délai.

5 Évaluation des impacts du projet

La mesure d'impact sert à évaluer le degré d'atteinte de la finalité à laquelle le projet doit contribuer. Cette finalité est la suivante :

La conservation de la biodiversité, à travers la réalisation des composantes de la biodiversité du PNE et PAE, contribue au développement durable des Comores et maintien du patrimoine naturel unique des îles.

Celle-ci pourrait être mesurée en termes de

- Stabilisation ou de croissance des effectifs des populations des espèces menacées et de préservation de leur habitat aux Comores, ce qui pourrait éventuellement être mesuré à l'aide des indicateurs suivants :
 - l'état de santé des coraux par rapport à l'état de référence observé en décembre 1999
 - l'état des populations de l'ensemble des ressources marines
 - le nombre de nichoirs, l'état de la forêt autour des nichoirs et l'estimation des effectifs des populations de la Roussette de Livingstone à Mwali et à Ndzouani
 - l'estimation de l'effectif de la population de coelacanthe à Ngazidja
- Contribution de cet impact positif au développement socio-économique durable du pays, par le maintien des ressources naturelles exploitables et le développement d'activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores, dont l'écotourisme.

Il est évident que la contribution du projet à l'atteinte de cette finalité ne pourra être vraiment évaluée que lorsque le projet sera terminé depuis un certain temps, notamment en ce qui concerne la durabilité des résultats. L'impact de la mise en œuvre de mesure de conservation en termes d'effectif des populations ne peut être perçu qu'après un, deux ou plusieurs cycles de reproduction des ressources visées par les mesures de protection. Toutefois, l'évaluation actuelle peut porter sur les moyens identifiés pour contribuer à cette finalité. Dans la logique de la conception du projet, il est prévu que la cible suivante (justificatif du projet – *Immédiate objective*) soit atteinte à la fin du projet :

Renforcer les capacités, établir les cadres légal, financier, institutionnel et opérationnel, et développer les compétences techniques essentielles en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.

L'impact doit être mesuré auprès des bénéficiaires réels du projet et évalué sur la base de données de la situation de départ, exprimées pour des indicateurs identifiés dans le plan de suivi - évaluation. Ces moyens d'évaluation apparaissent normalement dans le cadre logique. Or, d'une part, le projet n'a pas établi sa ligne de base - ou situation de référence - à partir de laquelle on aurait été en mesure de mesurer l'évolution des indicateurs des résultats visés et, d'autre part, comme mentionné dans la section 2, la majeure partie des indica-

teurs choisis dans le cadre logique ne sont pas appropriés pour mesurer l'atteinte des résultats.

La présente section évalue donc les effets positifs et négatifs, directs et indirects, qu'a le projet sur la conservation de la biodiversité et sur le développement dans l'environnement du projet, globalement et pour chacun des résultats clés. À travers ses consultations auprès des bénéficiaires et des partenaires du projet, l'équipe a tenté d'identifier des signes avant-coureurs des impacts et d'évaluer la durabilité des résultats sur le renforcement des capacités et la concrétisation des objectifs environnementaux globaux.

5.1 Comparaison des impacts attendus et des impacts réels du projet relativement au renforcement des capacités en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité

Résultat clé 1. Le renforcement des capacités concerne notamment l'établissement d'un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité; ceci concerne les capacités des structures administratives chargées de l'environnement, l'établissement de mécanismes inter sectoriels pour la conservation de la biodiversité et la mise en place de cadres juridique et financier adéquats de telle sorte que :

1. Le cadre légal soit adéquat et contribue à conserver la biodiversité en étant adopté, connu et appliqué ;
2. Le pays dispose d'un financement autonome et stable à partir duquel il assure la réalisation de projets de conservation de la biodiversité ;
3. Les politiques et stratégies des secteurs concernés par la biodiversité intègrent des préoccupations et des mesures concrètes en faveur de la conservation de la biodiversité.

L'impact réel de ce résultat est perçu notamment auprès des communautés villageoises qui, sans connaître les textes juridiques, sont au courant des interdictions qui les concernent. L'application des règlements est effective, dans la mesure où les contrevenants sont dénoncés par les écogardes et par la population en général, mais les sanctions ne sont pas toujours appliquées. Les sanctions prises au niveau de l'État (gendarmerie) sont pratiquement inopérantes comparativement aux sanctions que la communauté appliquait avant la création du PMM et qu'elles appliquent encore dans certains villages. C'est le cas du village de Nioumachoi où on exige des contrevenants d'effectuer des travaux communautaires au sein du village, équivalents au montant de la pénalité prévue dans les textes juridiques.

Le projet n'a pas eu d'impact relativement aux deux autres résultats puisque d'une part, le FF n'est pas en place bien que les démarches soient en cours et, d'autre part, le contexte institutionnel ne permet pas la mise en place du CNDD.

Résultat clé 2. Un autre aspect du renforcement des capacités concerne la formation des ressources humaines impliquées dans la conservation de la biodiversité aux Comores. Dans le contexte actuel relatif à l'insuffisance de capacités à tous les échelons, ce résultat clé est primordial et conditionnel à la mise en œuvre et à la durabilité de toute mesure de conservation. Les activités de formation doivent habiliter les différents acteurs à jouer le rôle qui leur

est confié dans la cogestion des AP. L'évaluation de ce résultat est donc faite dans un premier temps auprès des individus et des structures impliqués dans la mise en place et l'opération du PMM qui est la seule AP actuellement fonctionnelle. Les indicateurs suivants permettent de vérifier l'atteinte de ce résultat :

4. Les communautés villageoises signataires des accords de cogestion du PMM doivent avoir acquis les capacités et les connaissances nécessaires pour comprendre et remplir le rôle qui leur est dévolu dans la gestion des AP et la mise en œuvre des PAC. Elles doivent être en mesure de négocier des accords de cogestion et connaître les règlements du parc qui les concernent.
5. L'approche participative de gestion des AP ou cogestion nécessite qu'il y ait un lieu, une instance, où la décision est prise. Le comité de gestion est la structure mise en place comme instance de décision pour la gestion du PMM. Ce comité doit avoir acquis les capacités pour être en mesure de remplir adéquatement son rôle.
6. Les écogardes doivent avoir développé les capacités pour jouer le rôle de naturaliste qui leur est confié : i.e. sensibilisation et formation auprès des populations villageoises, suivi des ressources naturelles ciblées, surveillance de la zone du parc.
7. L'équipe du PMM (conservateur et assistant administratif) doit être en mesure de préparer et exécuter les délibérations du comité de gestion, exercer les pouvoirs de police à l'intérieur du parc, assurer le recrutement et la gestion du personnel non titulaire et exercer son autorité sur l'ensemble du personnel du parc.
8. Les structures administratives chargées de l'environnement soient en mesure de coordonner de manière efficace et autonome toutes les activités de la conservation de la biodiversité avec une assistance technique limitée ;
9. Un réseau composé de ressources nationales et internationales assure que les actions de conservation aux Comores reçoivent l'appui scientifique de plusieurs partenaires.

Les communautés de base sont les premiers bénéficiaires directs visés par un projet comme celui-ci. C'est pourquoi l'équipe a choisi de concentrer ses efforts de collecte d'informations sur les effets du projet auprès des villages impliqués dans la cogestion du PMM.

Les communautés villageoises sont bien sensibilisées aux mesures de restriction en vigueur et semblent les respecter. Cet impact est le résultat des activités de formation et de sensibilisation menées par le projet. Les accords de cogestion signés par les associations sont généralement bien compris par les communautés à l'exception de quelques villages. Cependant, les capacités acquises ne sont pas suffisantes pour leur permettre de négocier des accords de cogestion. De toutes façons, jusqu'à maintenant les populations considèrent qu'elles ont été informées et non associées au processus de décision qui a mené à l'identification des mesures de gestion et du plan d'aménagement du parc. Le processus de cogestion aurait jusqu'à maintenant plutôt fonctionné comme un processus consultatif. Globalement, les communautés villageoises n'ont pas encore compris le rôle qui est attendu d'elles dans le cadre de la cogestion du PMM. Seuls quelques individus au sein des associations semblent avoir intégré le concept de la cogestion. Ceci est peu surprenant puisque l'assistance du projet s'est concentrée sur les associations qui devaient jouer un rôle de relais auprès des communautés, mécanisme de transmission qui semble avoir relativement peu fonctionné. La portée du processus participatif est proportionnelle à la représentativité

de l'interlocuteur choisi par rapport à l'ensemble de la population et à l'efficacité de la communication d'informations entre les interlocuteurs du projet et le reste de la communauté. Le choix des associations était justifié pour plusieurs raisons déjà énoncées mais ceci illustre une des limites de la démarche participative.

Les capacités du comité de gestion ont été développées relativement au rôle qu'il doit jouer pour la gestion du parc. Cependant, la courte durée de son existence n'a pas permis de développer son autonomie lui permettant d'assurer une gestion du parc qui tient compte des intérêts des dix villages et des autres parties concernées. L'équipe du projet s'est jusqu'à maintenant substituée au comité en prenant elle-même les décisions opérationnelles que le comité de gestion n'avait qu'à entériner.

L'apprentissage de la cogestion est donc initié mais l'autonomie des communautés dans ce processus n'est pas acquise et requiert davantage de sensibilisation et d'accompagnement. Il est à souligner que les femmes, dans la majorité des villages, sont encore tenues à l'écart des instances décisionnelles. Aucune femme n'est présente au sein du Comité de gestion.

Le développement des capacités des autorités administratives en charge de l'environnement de manière à orienter les activités de conservation visées dans le cadre du projet n'a pas produit les impacts attendus. En effet, le projet a été effectué en marge de la DGE, lui apportant cependant un support logistique ponctuel, répondant le plus souvent à des demandes imprévisibles, tout en dépendant de cette structure pour entériner toutes les dépenses liées à la réalisation des activités du projet. Le fait que la DGE n'a pas accompagné le projet et ne s'est pas impliquée dans le suivi des activités réduit considérablement les chances de pérenniser les acquis du projet dans une structure permanente.

La majorité des écogardes ont compris le rôle qui leur est confié et sont enthousiastes face à leur travail. Ils sont unanimement satisfaits des formations dont ils ont bénéficié et en souhaitent davantage. Le suivi de certaines espèces qui leur a été confié est parfois compromis par le manque de ressources adéquates pour effectuer ces activités. La monétarisation des revenus des écogardes a cependant des effets imprévus. En effet, les associations se retirent de leur rôle au sein du parc en reportant leur responsabilité sur les écogardes et en invoquant que ces derniers sont rémunérés. Une scission s'est opérée dans de nombreux villages entre les écogardes et les associations qui semblent se retirer de l'implication initiale dans les activités de surveillance au sein du parc. Dans un premier temps, le projet était intervenu auprès des associations et ces dernières se sont senties mises à l'écart du processus au recrutement des écogardes qui ont bénéficié de nombreuses formations.

Il ne faut pas oublier que les capacités principales qui ont été développées dans le cadre de ce projet sont celles de l'équipe qui a participé à la réalisation du projet. Malgré de nombreux changements au sein de l'équipe, l'effort a été soutenu et les apprentissages nombreux, tant en termes de gestion de projet, de négociation avec les communautés, de travail en équipe, que de gestion participative des aires protégées avec les communautés de base. Ce fort impact positif risque toutefois ne pas être durable puisque les ressources humaines impliquées dans le projet ne font partie d'aucune structure stable et ne pourront faire fructi-

fier leur expertise et étendre les bénéfices à l'ensemble des îles, à moins que le processus en cours ait une suite. La situation économique du pays et les contraintes de création de nouveaux postes au sein de l'administration publique rend tout à fait invraisemblable que le Gouvernement investisse dans la création d'une nouvelle structure qui serait responsable de la gestion des aires protégées.

Résultat clé 3. L'impact de l'initiation du réseau d'AP est vérifié par les indicateurs suivants :

10. Au moins un espace sensible du territoire de l'Union des Comores abritant une biodiversité importante est classé en aire protégée. Sa gestion est assurée par un comité de gestion et guidée par un plan d'aménagement que les communautés villageoises comprennent bien et auquel elles adhèrent.
11. D'autres espaces sensibles sont en voie d'être classés en AP de telle sorte qu'une proportion significative et représentative de la diversité biologique et des écosystèmes des Comores est protégée
12. L'accord cadre et les accords de cogestion sont conçus avec les populations villageoises, compris et respectés par eux et par l'administration cosignataire
13. Les structures gouvernementales, les ONG, les OCB, les communautés scientifiques intéressés par le développement durable disposent d'un outil approprié au contexte local pour guider la mise en place d'une aire protégée en territoire comorien

L'impact de ce résultat clé est surtout évalué relativement à la mise en place du Parc Marin de Mohéli, qui est la première aire protégée fonctionnelle aux Comores. Cette AP a été désignée pour réduire des pressions sur les ressources marines et côtières qui avaient été identifiées dans des études de faisabilité de la création d'un parc national marin sur l'île de Mwali effectuées en 1994. Les principales menaces relevées étaient :

- La surexploitation des ressources halieutiques d'où la nécessité d'orienter les politiques de pêche vers une amélioration des techniques de conservation du poisson (séchage et réfrigération), et des moyens de commercialisation pour atténuer l'effort de pêche ;
- Les prélèvements illégaux de tortues marines par un braconnage intensif qui risque de s'accroître en l'absence de mesures strictes ;
- La déforestation et l'érosion du sol, « pazzalisation » et l'augmentation de la sédimentation sur certaines parties du récif ;
- Les pratiques destructives de pêche à la dynamite et au poison ;
- L'extraction de sable de mer ;
- La perte de la diversité biologique marine régionale.

Le parc marin de Mohéli a été créé et des accords de cogestion élaborés de manière participative ont été signés avec dix villages riverains du parc. Le plan d'aménagement du parc prévoit des réserves marines et prohibe certaines activités d'exploitation des ressources halieutiques ou autres sur la base de considérations écologiques et de la réglementation préexistante.

Un impact induit par le renforcement des réglementations concernant la pêche a été de renforcer un conflit qui existait entre les pêcheurs à la ligne et ceux qui utilisaient le filet et le fusil. Ces dernières techniques requièrent un investissement dans les moyens de production mais leur productivité est beaucoup plus élevée que celle de la pêche à la ligne. Aussi, le fait que des espèces différentes soient ciblées par la pêche à la ligne et la pêche au filet ou

au fusil pourrait entraîner à moyen ou long terme, selon la pression exercée par l'effort de pêche, un déséquilibre dans la composition des populations de poissons.

Les réglementations du parc n'ont pas eu l'impact attendu sur l'extraction du sable de mer à défaut d'alternative en l'absence de concasseur. Aussi, le prestige associé au fait de posséder une maison en « dur » par rapport aux maisons traditionnelles fabriquées de terre explique le peu d'intérêt pour les maisons fabriquées en briques de terre stabilisée.

L'aménagement du PMM a été limité aux zones côtière et marine du sud de l'île de Mwali sans inclure les zones terrestres en amont du PMM. Cette approche réduit les chances de conservation des écosystèmes et des ressources du milieu marin côtier qui subit les effets des activités et de la déforestation qui a lieu au sein des bassins versants en amont des rives du parc.

La détermination des limites du PMM et celle de l'emplacement des réserves marines a été faite de manière participative, sans fondement biologique significatif. L'adoption de mesures et la création de réserves qui ne présentent aucun potentiel de régénération des ressources marines ne peuvent induire d'impact positif, ni à moyen ni à long terme.

Résultat clé 4. L'impact du développement et de l'initiation de la mise en œuvre des plans d'action de conservation des espèces menacées est vérifié par les indicateurs suivants :

14. Les structures gouvernementales chargées de l'environnement et les responsables de l'application des conventions internationales relatives à la protection des espèces endémiques et/ou menacées utilisent un document de référence fondé sur des bases scientifiques pour établir les priorités des actions de conservation des espèces
15. Une proportion élevée des villages situés au sein de l'habitat d'une espèce menacée ou concernés par l'utilisation/exploitation de cette espèce collaborent à la conception et à la mise en œuvre du PAC
16. Des partenaires nationaux et internationaux participent à l'élaboration des PAC et les utilisent pour planifier et orienter les mesures de gestion qu'ils mettent en œuvre.

L'impact de ce résultat est lié à l'élaboration des plans d'action de conservation pour les espèces menacées. Ces plans d'action pour les tortues marines, la roussette et le coelacanth ont impliqué à la fois la participation des communautés villageoises concernées par ces ressources et celle d'individus ou d'organismes scientifiques partenaires. Ces partenaires sont surtout représentés par des organismes internationaux et les institutions nationales ont été peu impliquées. Il est difficile d'évaluer l'impact au-delà de ces constatations puisque les plans d'action pour la Roussette de Livingstone et pour le coelacanth n'ont pas été mis en œuvre et que la mise en œuvre du plan d'action pour la protection des tortues marines est en quelque sorte intégrée à celle du PMM. On peut ainsi difficilement distinguer les impacts spécifiquement liés à la mise en œuvre de ce plan d'action.

Résultat clé 5. L'accroissement de la prise de conscience et de l'intérêt pour la conservation de la biodiversité peut être vérifié par les indicateurs suivants :

17. La presse s'intéresse au projet qui fait l'objet d'au moins un reportage mensuel dans l'un des médias nationaux

18. Il y a plus de 15 demandes par année d'information / collaboration relatives à la biodiversité auprès du projet et des partenaires

De tels impacts n'ont pu être vérifiés au cours de l'évaluation. Cependant, l'accroissement au cours des dernières années des dépôts anarchiques d'ordures le long du littoral à Moroni laisse à penser que la conscience environnementale de la société comorienne est encore à réveiller.

Toutefois, les communautés villageoises qui sont impliquées dans le PMM à Mwali et celles qui forment l'Association pour la Protection du Gombessa à Ngazidja voient l'intérêt de conserver la biodiversité par l'attrait que constituent ces ressources (tortues, roussettes, coelacanthé) pour les visiteurs étrangers et les retombées économiques de l'écotourisme, bien qu'encore minimales.

Une des lacunes de ce projet en termes d'impact des activités de sensibilisation concerne le manque de sensibilisation des autorités. Il aurait été pertinent dans un tel projet d'élaborer une stratégie globale de sensibilisation identifiant des publics cibles et adoptant une approche adaptée à chacun de ces groupes. Or la sensibilisation des autorités n'a été que tout récemment initiée dans le contexte précis de la recherche de cofinancement pour le FF. Une telle initiative doit être poursuivie et amplifiée pour susciter l'implication et rechercher le support requis pour la constitution du fonds de dotation mais aussi pour obtenir un support éclairé des autorités pour l'ensemble des efforts visant la conservation de la biodiversité et de l'environnement en général.

Résultat clé 6. Les indicateurs de la durabilité du développement d'activités économiques ayant un lien avec la conservation de la biodiversité pourront inclure une évaluation des aspects suivants :

19. La viabilité économique des activités financées à la fin du projet (rentabilité économique, remboursement et autonomie de gestion)
20. Le réinvestissement des revenus générés par les AGR développées avec l'appui du projet dans les activités du village et leur contribution à compenser les pertes de revenus liées aux interdictions dans l'AP.

Les associations de sept des dix villages du PMM ont bénéficié du financement d'AGR : les trois villages pilotes du parc ont vu leurs projets d'infrastructure d'écotourisme financés (bungalow, espace de restauration) ; trois autres villages ont reçu une embarcation motorisée ; un village a acquis une décortiqueuse de café. Les infrastructures d'écotourisme sont fonctionnelles, les embarcations motorisées et la décortiqueuse ont été livrées. Il n'est pas évident cependant que les mesures destinées aux associations villageoises constituent une mesure qui compense adéquatement les pertes liées aux interdictions ou restrictions qui découlent de la mise en place de l'AP. Par exemple, des individus particulièrement pénalisés par ces mesures sont les pêcheurs au fusil et au filet qui ont investi dans leurs moyens de production et qui ne sont l'objet d'aucune mesure de compensation. Les femmes qui ne peuvent plus exercer la pêche à pied pour capturer les poulpes et la pêche au *Tephrosia* ne bénéficient pas des mesures qui ont été prévues par le projet.

Le projet avait prévu que les associations agiraient comme des leviers de développement et qu'ils investiraient les revenus tirés de l'écotourisme vers des actions touchant directement l'ensemble du village. Or, les capacités des associations à gérer les AGR sont faibles et la redistribution sociale des bénéfices éventuels n'est pas garantie.

De plus, certaines mesures prévues dans les accords sont susceptibles d'avoir des effets non souhaités. En effet, les personnes qui sont pénalisées par l'interdiction de réaliser certaines activités ne sont pas nécessairement celles qui bénéficient des compensations. Certains villages relèvent des iniquités dans les accords qui diffèrent d'un village à l'autre. De plus, les AGR axées sur la motorisation des embarcations et le développement de l'écotourisme peuvent entraîner une augmentation de la circulation au sein du PMM, pour transporter les touristes aux sites de plongée et aux îlots. Cette augmentation de la circulation des embarcations est susceptible d'accroître les risques de pollution et de perturbation des ressources marines, dont les mammifères marins. L'accroissement de l'écotourisme est souhaité par les villages qui y voient une source potentielle de revenus. Ceci risque, s'il n'y a pas de contrôle et si des mesures préventives ne sont pas adoptées, de perturber les ressources que le projet souhaite protéger, notamment les tortues qui sont particulièrement sensibles lorsqu'elles montent la plage pour y pondre et les récifs coralliens qui peuvent être détruits par le mouillage des ancres des bateaux. Le développement de l'écotourisme risque aussi d'aggraver le problème des déchets (bouteilles de plastique et autres déchets non dégradables), sans parler des impacts sociaux liés au contact des cultures étrangères et de la culture traditionnelle des villages du PMM.

5.2 Conclusions

Les activités du projet ont entraîné des impacts positifs importants puisqu'elles ont permis le développement de capacités, notamment au sein des communautés de base, d'établir un cadre légal et opérationnel et de développer des compétences techniques en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité. Cependant le fait que certains résultats attendus n'aient pas été atteints risque de compromettre la durabilité de ces impacts positifs.

D'une part, les capacités pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité ont été développées en dehors des structures administratives chargées de l'environnement, qui n'ont pas saisi l'occasion de développer de telles capacités au sein de leur structure en accompagnant le projet. L'expertise développée risque ainsi de se dissiper en étant orientée vers d'autres tâches à la fin du projet. Aussi, les structures devant assurer la cogestion de l'aire protégée ont été récemment créées et n'ont pas développé d'autonomie. Le transfert entre la gestion opérée par le projet et les nouvelles structures n'a pas encore été complété.

D'autre part, le mécanisme prévu pour assurer le financement des coûts d'opération des mesures mises en place par le projet n'est pas opérationnel. La continuité des mesures de conservation développées dépend donc encore d'un appui extérieur.

6 Synthèse des recommandations

Les principales recommandations ici présentées sont relatives à l'extension du projet et l'objectif visé par ces recommandations est de favoriser la durabilité des effets du projet.

- Poursuivre le renforcement des capacités tout particulièrement auprès des communautés villageoises concernées par la mise en place des nouvelles AP en ajustant l'approche développée pour identifier les besoins en fonction des capacités requises pour assurer la cogestion des AP et en intégrant un suivi de l'intégration réelle des formations dispensées.
- Élaborer une stratégie pour développer et entretenir un réseau avec d'autres partenaires qui réalisent le même type de projet de conservation de la biodiversité par une approche de cogestion avec les communautés villageoises.
- Poursuivre la stratégie de sensibilisation mise en œuvre auprès des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales pour créer un réseau de soutien au FF et favoriser l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche de cofinancement pour la constitution du fonds.
- De façon générale, effectuer un suivi réel des résultats des activités du projet et, au besoin, réviser le cadre logique pour cibler les résultats susceptibles d'être atteints. Dans l'élaboration éventuelle d'un nouveau budget, prévoir les ressources financières appropriées pour permettre un suivi et une évaluation adéquats de chacune des activités.
- Pour la pérennisation du PMM :
 - assurer le salaire du conservateur et des écogardes au-delà de la fin du projet;
 - renforcer les fondements biologiques des mesures de conservation adoptées et appuyer ces mesures par un plan de gestion des ressources marines et côtières;
 - élaborer une synthèse des données scientifiques récentes disponibles, notamment celles du suivi de l'état de santé des récifs coralliens et de l'étude menée par l'équipe EUCARE d'Edinburgh, pour réévaluer les limites bathymétriques du parc et l'emplacement des réserves marines de façon à favoriser l'efficacité de ces mesures de conservation;
 - établir un réseau d'appui composé de ressources nationales, régionales et internationales (individus, organismes ou institutions spécialisés) pour appuyer l'établissement de fondements scientifiques pour l'adoption de mesures de conservation et de gestion rationnelle des ressources marines, côtières et terrestres;
 - augmenter la visibilité du PMM à l'aide de repères côtiers et marins de la délimitation du PMM ainsi que par la construction de la maison du parc financée par le montant du prix Initiative Équateur
- Proposer, lors de la tenue du prochain Comité Directeur, de modifier les termes de référence et la composition du Comité Directeur pour refléter les changements institutionnels en cours.
- Mener une réflexion avec les nouvelles autorités de tutelle du projet dans le but de préciser le rôle que le Gouvernement doit jouer auprès du projet.

- Élaborer un nouveau cadre logique correspondant à la mise en place d'un système autonome pour la conservation de la biodiversité aux Comores pour l'année 2003, pour solliciter un financement pour 2004 auprès du FEM.
- Envisager à moyen terme la création d'une structure indépendante chargée de la gestion des aires protégées aux Comores qui concentrerait les expertises développées dans le cadre du projet. Plutôt que d'être appuyées et mises en œuvre par une succession de projets, les opérations liées à la conservation de la biodiversité seraient assurées par les revenus du FF. Une telle autonomie doit être accompagnée du développement de capacités autonomes de planification et favoriserait l'adoption par le pays de ses propres objectifs de conservation et la maîtrise de son propre développement durable.

7 Conclusion

Les principaux résultats du projet sont positifs. Le projet a atteint l'objectif d'avoir rapidement produit des résultats visibles devant l'urgence d'intervenir pour la protection de l'environnement aux Comores par la mise en place et l'inauguration du parc marin de Mohéli. Le premier résultat positif de cette expérience pilote a été d'avoir su intéresser et impliquer les communautés villageoises dans les activités du projet et le processus de négociation menant à la création d'une aire protégée avec une approche participative.

Il faut souligner la motivation forte et soutenue de l'équipe qui s'est entièrement dédiée aux objectifs du projet, et dont les énergies et le courage ont permis la réussite de cette expérience pilote dans un contexte difficile et particulièrement instable.

Globalement, l'opinion de l'ensemble des partenaires et bénéficiaires du projet, des communautés villageoises aux autorités administratives, est positive. Le fait que le projet ait été nommé pour la réception du prix Équateur qui honore les projets communautaires représentant des efforts extraordinaires pour réduire la pauvreté au moyen de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, vient renforcer cette appréciation.

La principale cause de dysfonctionnement dans l'exécution du projet a été liée à l'incompréhension des autorités administratives du type de tutelle qui était attendu du Gouvernement en termes d'orientation et d'appui aux objectifs et aux activités du projet.

Toutefois, l'État a rempli certains de ses engagements en mettant gratuitement à la disposition du personnel du projet des bureaux et en prenant en charge les services d'utilité publique. Le Gouvernement a aussi appuyé les réformes et l'adoption des nouveaux textes juridiques en matière d'environnement, de conservation de la biodiversité et les dispositions nécessaires à la création de l'AP du PMM, à la création du Fonds Fiduciaire, et un soutien aux accords de cogestion des ressources naturelles.

La contribution du Gouvernement des Comores a aussi été assurée par l'implication du personnel de la DGE au niveau régional. Le Chef de Service Régional Environnement a activement participé à l'établissement de l'aire protégée et au développement des accords de cogestion avec les villages.

Jusqu'à maintenant, le projet a permis de réaliser une expérience pilote de mise en place d'une aire protégée aux Comores sur la base d'une approche participative avec les communautés villageoises. L'approche participative a permis au projet de découvrir et de prendre en compte la réalité des communautés villageoises d'une part – et, pour ces communautés, d'apprendre le processus de cogestion d'un espace marin et côtier qui est leur bien commun. Cependant, l'approche participative prend du temps, comme toute approche démocratique, et a ses limites. Les décisions concernant la gestion d'un espace doivent parfois être fondées sur d'autres bases que l'assentiment général.

Des capacités ont été créées, tant en termes de cadre légal et réglementaire que de ressources humaines. Il faut capitaliser les acquis et valoriser les capacités développées dans le cadre du projet pour étendre les bénéfices dans l'ensemble des îles. Or les structures mises en place sont opérationnelles mais non autonomes. La mise en place d'un fonds fiduciaire prévue dans le cadre du projet devait assurer les revenus indispensables pour cette autonomie. Ce fonds ne sera pas mis en place à court terme et il est impérieux de mobiliser les ressources nécessaires pour la continuité du processus en cours.

Il est donc impératif que le Gouvernement s'associe au PNUD pour développer une stratégie commune pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une extension du projet. Cette extension permettra de lever les contraintes financières, de maintenir l'équipe en place et de soutenir le dynamisme du processus en cours. Il est proposé que le PNUD soutienne cette extension du projet jusqu'à la fin de l'année 2003 et qu'un appui soit sollicité auprès du FEM pour qu'il mette des ressources à la disposition du projet à compter de 2004. Ces ressources devront permettre aux Comores de mettre en place une structure qui assurera l'autonomie nationale dans la conservation de la biodiversité.

Annexes

Annexe 1 : Cadre logique

Annexe 2 : Programme de la mission et personnes consultées

Annexe 3 : Guide d'entretien

Annexe 4 : Liste des documents consultés

Annexe 5 : Aide-mémoire. Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet.

Annexe 1. Cadre logique pour la Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores

Objectifs et activités	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses et risques
<p><u>But global</u> <i>La conservation de la biodiversité, à travers la réalisation des composantes de la biodiversité du PNE et PAE, contribue au développement durable des Comores et maintient du patrimoine naturel unique des îles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune espèce ne disparaît - Le couvert forestier naturel demeure adéquat pour la conservation des espèces endémique. - Le nombre de tortues marines est stable ou croissant. - Le nombre de Roussettes de Livingstone est stable ou croissant. - Croissance des bénéfices socio-économiques reliés aux actions de conservation des espèces, aux aires protégées et aux mesures de conservation. 	<p>Inventaires, rapports, SIG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs socio-économiques nationaux, enquêtes locales. 	<ul style="list-style-type: none"> - D'autres initiatives de développement durable sont effectives. - Le Gouvernement est plus stable et solvable. - Pas d'événements catastrophiques naturels ou climatiques. - Les conditions socio-économiques permettent de faire des choix en faveur de la conservation.
<p><u>Justificatif du projet</u> <i>Renforcer les capacités, établir les cadres légal, financier, institutionnel et opérationnel, et développer les compétences techniques essentielles en vue d'une cogestion et d'une utilisation durable de la biodiversité.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La DGE ordonne activement toutes les activités de la conservation de la biodiversité avec une assistance technique limitée. - Au moins 50% des coûts de récurrents des aires protégées et des programmes de sauvegardes des espèces sont couverts par les revenus du Fond fiduciaire. - Les lois environnementales sont adéquates et mises à jour. - Les communautés locales retirent des bénéfices liés à la gestion durable de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu des réunions, rapports. - Inventaires, enquêtes, indicateurs socio-économiques. - Rapports financiers des AP incluant des informations sur les activités de surveillance. 	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté de participer existe - L'intérêt des donateurs est maintenu - Des professionnels du Gouvernement sont disponibles pour appuyer le projet. - Le Gouvernement réforme le régime foncier, est ouvert à la délégation, d'autorité au niveau des régions et des communautés, approuve les modifications au cadre législatif et renforce le contrôle.
<p><u>Résultats :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité est établi de manière concertée. 2. Les capacités pour conserver la biodiversité sont renforcées. 3. Le réseau d'aires protégées est initié et au moins une aire protégée est opérationnelle avec un accord de cogestion. 4. Les Plans d'Action pour la Conservation (PAC) des espèces sont développés et en cours de réalisation. 5. La prise de conscience et l'intérêt pour la conservation de la biodiversité sont accrues. 6. Des activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité sont développées. 			

Résultats clés # 1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un cadre opérationnel pour la conservation de la biodiversité est établi de manière concertée</i>	<p>Ind.1.1 L'opinion des partenaires sur la faisabilité du cadre est positive</p> <p>Ind.1.2 Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté.</p> <p>Ind.1.3 Des mécanismes inter sectoriels de coordination pour la conservation de la biodiversité sont établis.</p> <p>Ind.1.4 Les mécanismes de financement à long terme de la conservation de la biodiversité sont établis.</p>	<p># 1 Rapport d'évaluation participative</p> <p># 2-3 et 4 voir sous résultat</p>	
Sous-résultat # 1.1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Le cadre légal pour la conservation de la biodiversité est adopté</i></p> <p>1.1.1 Réviser et modifier le cadre légal</p> <p>1.1.2 Réviser des lois sectorielles pour en identifier les contradictions avec les nouveaux textes</p> <p>1.1.3 Faire approuver le nouveau cadre légal</p> <p>1.1.4 Identifier les acteurs dans la mise en application de la loi</p> <p>1.1.5 Sensibiliser les acteurs impliqués</p>	<p>Ind.1.1 Signature attestant de l'adoption des textes.</p>	<p># 1 Chronogramme de la correspondance du bureau de Moroni</p>	<p>. Les membres du Gouvernement approuvent la législation</p> <p>. Les différents ministères et services sont disposés à coopérer pour le revue sectorielle</p>
Sous-résultat # 1.2	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Des mécanismes inter sectoriels de coordination pour la conservation de la biodiversité sont établis.</i></p> <p>1.2.1 Identifier les structures potentielles de coordination et soutenir les efforts pour aboutir à une coordination efficace.</p> <p>1.2.2 Faire approuver la structure retenue par les autorités et les acteurs concernés.</p> <p>1.2.3 Animer le processus d'autoanalyse de la pertinence des structures de coordination suggérées.</p>	<p>Ind.1.2.1 Existence d'un mécanisme de concertation d'une meilleure concertation inter sectorielle :</p> <p>Ind.1.2.2 Exemple de changements inter sectoriels liés au mécanisme en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre actuel de rencontres de concertation par rapport au nombre prévu - Élément conservation pris en considération dans les décisions qui touchent les ressources naturelles. 	<p># 1 Texte officiel créant le structure</p> <p># 2 PV des réunions de la structure de coordination</p>	<p>. Le cadre institutionnel du pays est stable et les institutions en place souhaitent une meilleure coordination inter sectorielle.</p> <p>. L'Etat favorise la concertation en mettant à la disposition de la structure concernée les ressources requises à son fonctionnement et à sa pérennité.</p>
Sous-résultat # 1.3	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Les mécanismes de financement à long terme de la conservation de la biodiversité sont établis.</i></p> <p>1.3.1 Examiner les conditions préli-</p>	<p>Ind.1.3.1. Texte prévu portant création du Fonds</p> <p>Ind.1.3.2. Montant investi par rapport au montant visé (2 millions \$US)</p>	<p># 1 Documentation juridique Annuelle (CTP)</p> <p># 2 et # 3 Rapport du Directeur du Fonds</p>	<p>. La structure de gestion proposée pour le Fonds fiduciaire est acceptée par le Gouvernement.</p> <p>. Les bailleurs sont intéressés à supporter le Fonds</p>

1.3.2	minaires pour la création du Fonds Développer la structure et les procédures de gestion de Fonds Fiduciaire	Ind.1.3.3. Existence d'une structure institutionnelle adéquate pour gérer le Fonds - Compétences nationales et internationales sont représentées - La société civile et le gouvernement sont représentés - La structure est opérationnelle (# réunions, décisions prises, activités de promotion du Fonds)	Annuelle (CTP)	. Les marchés de capitaux sont stables et favorables.
1.3.3	Créer légalement et administrativement le Fonds fiduciaire			
1.3.4	Doter le Fonds d'un minimum de 2 millions \$US			
1.3.5	Promouvoir la disponibilité à long terme du Fonds auprès des donateurs.			
Résultats clés # 2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les capacités pour conserver la biodiversité sont renforcées</i>		Ind.2.1 Les individus formés sont apte à jouer leur rôle dans la conservation de la biodiversité aux Comores : - Le comité Directeur du Parc joue son rôle - Les principes de cogestion et de conservation dans l'aire protégée de Mohéli sont respectés - Les communautés villageoises signataires d'accords de cogestion participent à la mise en œuvre des PAC	# 1 Rapport du Conservateur du Parc Annuelle (CTP) Rapport annuel Action Comores (RL) Annuelle (CTP) Echange avec SRL - Mohéli Annuelle (CTP)	. Les partenaires du projet sont prêt à investir du temps et des efforts dans la formation et à partager leur connaissance . L'expertise technique existe et est disponible dans le pays. . Le personnel de la DGE répond favorablement aux sollicitations du projet.
Sous-résultat # 2.1		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les besoins en formation sont identifiés.</i> 2.1.1 Identifier les groupes cibles et leur besoin en fonction de leur rôle dans la conservation de la biodiversité (DGE), SRL, ONG, Associations, Conservateurs).		Ind.2.1.1 Les besoins exprimés par les groupes cibles concernés ont été analysés : - Existence d'une stratégie de formation - Liens entre besoins, rôle et formations sont évidents.	# 1 Rapport d'enquête sur les besoins en formation Janvier 2000 (CN) # 2 Document de Projet Janvier 2000 (CN)	
Sous-résultat # 2.2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un plan de formation réaliste et adapté aux groupes cibles est produit</i> 2.2.1 Identifier le contenu des formations 2.2.2 Identifier les experts techniques nationaux pouvant contribuer au renforcement des capacités 2.2.3 Etablir un calendrier annuel et une stratégie de mise en oeuvre		Ind.2.2.1 Le plan de formation est révisé annuellement et avalisé par tous les membres de l'équipe de projet et de la DGE. Le nombre de personne qui révisé et commente le Plan >90% du nombre total sollicité. Ind.2.2.2 L plan de formation tient compte de tous les besoins identifiés.	# 1 PV Réunion de révision. Annuelle (CN) #2 Document de projet Rapport d'enquête sur les besoins Formation. Annuelle (CN).	
Sous-résultat # 2.3		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Le Plan de formation est exécuté et évalué.</i> 2.3.1 Acquérir et développer des outils De formation par l'équipe du projet		Ind.2.3.1 Nombre de session réalisées par rapport au nombre prévu par groupe cible. Ind.2.3.2 Les évaluations faites par les bé-	# 1 Rapport trimestriel d'activités. Annuel (CN) # 2 Rapport sur les formations.	

2.3.2	Réaliser les sessions de formation	néficiaries sont positives.	Annuel (CN)	
2.3.3	Evaluer les formations			
Sous-résultat # 2.4		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les initiatives en terme de recherche scientifique sur la biodiversité sont appuyées.</i>		Ind.2.4.1 Nombre de stagiaires et chercheurs accueillis ou que l'équipe du projet contribue à encadrer.	# 1 Rapport trimestriel d'activités. Annuelle (CN)	. Des chercheurs et instituts de recherche basés à l'étranger souhaite poursuivre des recherche sur la biodiversité des Comores.
2.4.1	Accueillir et encadrer stagiaires et chercheurs	Ind.2.4.2 Nombres d'accords de partenariat conclu avec notre collaboration.	# 1 Rapport trimestriel d'activités. Annuelle (CN)	
2.4.2	Favoriser le partenariat entre les Institutions et associations comorienne et les centres de recherches à l'étranger			
Résultats clés # 3		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Le réseau d'aires protégées est initié et au moins une aire protégée est opérationnelle avec un accord de cogestion.</i>		Ind.3.1 Surface du territoire de la RFI qui est protégée par rapport et qui est en voie de l'être par rapport à la surface totale qui pourrait être protégée.	# 1 Carte du territoire RFI. Annuelle (VNU)	. La DGE est fonctionnelle et dispose des ressources requises pour appuyer la gestion d'un réseau d'aires protégée.
Sous-résultat # 3.1		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un accord de cogestion est élaboré pour l'aire protégée de Mohéli.</i>		Ind.3.1.1 Une bonne entente cadre pour la gestion du Parc marin de Mohéli est signé par les villages du Parc marin de Mohéli (villages mentionnés dans le décret du Parc).	# 1 SRE Rapport trimestriel d'activités Déc. 2000 (CN).	. L'aire protégée de Mohéli peut être établi avec les aptitudes existantes et de la formation . Les conflits entre villages et entre usagers peuvent être résolus.
3.1.1	Faciliter la mise en place d'un cadre type accepté par les acteurs terrain			
3.1.2	Rassembler les données de base concernant la gestion des ressources marines pour chacun des villages.	Ind.3.1.2 Les ententes de cogestion sont signées par village riverain du Parc marin de Mohéli.	# 2 SRE Rapport trimestriel d'activités Déc. 2000 (CN).	.Les communautés villageoises sont d'accord pour participer aux activités de conservation de la biodiversité.
3.1.3	Discuter et aboutir à une entente sur les limites du zonage, la réglementation, les rôles et responsabilités au niveau de chaque village.			
3.1.4	Soumettre les propositions d'accords de cogestion au Ministre et aux autres acteurs primaires			
3.1.5	Développer un accord cadre pour l'ensemble du Parc marin de Mohéli.			
3.1.6	Formaliser les accords avec les villages riverains.			
3.1.7	Réviser périodiquement les modalités de gestion du Parc marin de Mohéli, aider à les perfectionner et à les adapter pour d'autres sites.			
Sous-résultat # 3.2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>L'aire protégée de Mohéli est classée.</i>		Ind.3.2.1 La création de l'AP de Mohéli est publiée dans le journal officiel des Comores	# 1 Journal officiel des Comores Déc. 2000 (CN)	. Le Gouvernement approuve le Décret de création du Parc marin de Mohéli sans en modifier l'essentiel qui est la délégation de pouvoirs et le
3.2.1	Préparer le décret de classement sur la base des accords de cogestion.			

3.2.2	Tenir un atelier de validation et des enquêtes publiques.			contrôle de revenus par les communautés villageoises.
3.2.3	Transmettre le décret et procès verbal des ateliers au Ministre pour présentation au Conseil des Ministres.			
3.2.4	Inauguration du Parc.			
Sous-résultat # 3.3		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>L'aire protégée de Mohéli est opérationnelle.</i>		Ind.3.3.1 L'existence d'un Plan de gestion pour le Parc marin de Mohéli.	# 1 Rapport trimestriels d'activités Déc.2000 (CN)	<p>. Les autorités régionales supportent effectivement les efforts de surveillance et font appliquer la loi.</p> <p>. L'intérêt des communautés villageoises pour la conservation de la biodiversité et la cogestion se maintient après la durée de vie de projet.</p>
3.3.1	Elaborer un plan d'aménagement avec la participation des villages concernés et en consultation avec les autres acteurs primaires	Ind.3.3.3 Le degré de mise en œuvre du Plan de gestion du Parc marin.	# 2 PV des réunions du Comité de gestion du Parc et Rapport du Conservateur. Annuelle (CT)	
3.3.2	Elaborer un plan d'exploitation prévisionnel (revenus dépenses).	Ind.3.3.3 Amélioration de l'état des coraux par rapport au point 0 établi en déc.99 (critère biologique et physico-chimiques).	# 3 Rapport technique de monitoring du Parc marin. Annuel (CT).	
3.3.3	Exécuter le plan d'aménagement.			
3.3.4	Mettre à jour le plan d'aménagement			
Sous-résultat # 3.4		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Un réseau d'aires protégées est définie, Coordonné et partiellement développé.</i>		Ind.3.4.1 Existence d'un mécanisme de coordination du réseau d'aires protégées	# 1 Texte légal créant le réseau. Annuelle à partir de 2001 (CN).	<p>. L'intérêt pour la cogestion des ressources naturelles et la conservation est manifeste sur plus d'un site d'intérêt.</p> <p>. Un ou des bailleurs collaborent avec la DGE pour la création d'aires protégées à Anjouan et Grande Comore.</p>
3.4.1	Organiser les travaux sur la liste Des zones déjà proposées.	Ind.3.4.2 Priorités nationales en matière d'AP sont identifiées.		
3.4.2	Etablir un ordre de priorité .	Ind.3.4.3 Au moins une AP est en voie d'être créée à Anjouan et à Grande Comore.		
3.4.3	Diffuser le cadre type pour la cogestion et l'expérience du Parc de Mohéli.			
3.4.4	Adapter le cadre type de Mohéli aux besoins des autres aires protégées.			
3.4.5	Collaborer avec les partenaires intéressés par la création d'autres aires protégées.			
3.4.6	Assister la coordination du réseau.			
Sous-résultat # 3.5		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
L'expérience de création et d'opérationnalisation de l'AP de Mohéli est formalisée de manière à guider la création de d'autres AP aux Comores.		Ind.3.5.1 Un document relatant de manière fidèle la création et l'opérationnalisation de l'AP de Mohéli est disponible et diffusé en RFI des Comores. Ce document incorpore l'expérience des villages du Parc.	# 1 Nombres d'exemplaires disponibles et nombres d'exemplaires distribués. An 2001 (CN)	
3.3.1	Identifier les étapes de suivi dans la création de l'AP	Ind.3.5.2 Le document est approuvé par l'équipe du projet, ses partenaires à Mohéli, et les villages du Parc.	# 2 Ateliers régionaux de validation avec partenaires. Fin 2000 et fin 2001 (CN).	
3.3.2	Documenter chacune des étapes : calendrier réel/prévu; hypothèses et risques; impacts positifs et négatifs non prévus; expérience, synthèse et validation annuelle.			
3.3.3	Valider de manière participative le bi-			

3.3.4	lan de la création. Identifier les étapes suivies pour l'opérationnalisation.			
3.3.5	Documenter chacune des étapes de l'opérationnalisation.			
3.3.6	Valider de manière participative le bilan de l'opérationnalisation.			
3.3.7	Rédiger, soumettre à un comité de lecteur, corriger et diffuser l'expérience de Mohéli.			
Résultats clés # 4		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les plans d'Action pour la Conservation (PAC) des espèces menacées sont développés et en cours de réalisation.</i>		Ind.4.1 Au moins cinq (5) partenaires extérieurs contribuent à la conservation des espèces menacées aux Comores. Ind.4.2 Les PAC produits assurent la stabilité des espèces tel que confirmé par le fait que le nombre total d'individus des espèces protégées est stable ou augmente.	# 1 Rapports trimestriels d'activités. Annuelle (CN). # 2 Rapport d'Action Comore sur le comptage bi-annuel des RL. Rapport d'inventaire des plages d'Isamia. Annuelle (CTP).	. L'Etat supporte les PAC par des efforts au chapitre de la surveillance et l'application de la loi.
Sous-résultat # 4.1		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Les espèces prioritaire pour la conservation sont identifiés.</i>		Ind.4.1.1 Les espèces endémiques et/ou menacées sont classées par ordre de priorité.	# 1 Rapport sur les espèces est constamment remis à jour. Annuelle (CN).	. Il existe suffisamment d'informations sur la biodiversité des Comores pour en identifier les espèces qui doivent être protégées de manière prioritaire.
4.1.1	Compléter la liste des espèces en vue de leur conservation.			
4.1.2	Etablir des critères de classification des espèces identifiées par ordre de priorité.			
4.1.3	Dresser la liste des espèces prioritaires.			
Sous-résultat # 4.2		Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Le PAC de la Roussette de Livingstone est produit en cours d'exécution.</i>		Ind.4.2.1 Le nombre de nichoir de la Roussette de Livingstone à Mohéli et Anjouan est stable ou augmente. Ind.4.2.2 L'état de la forêt autour de nichoirs a cessé de se dégrader. Ind.4.2.3 Nombres de villages Qui collaborent à la mise en œuvre du PAC par rapport au nombre total de village où se trouvent des nichoirs. Ind.4.2.4 Le PAC est approuvé par l'Etat et soutenu par la communauté scientifique internationale Ind.4.2.5 Le nombre de Roussette est stable.	# 1 Rapport Action Comores Annuelle (VNU). # 2 Rapport Action Comores (section sur les observations des énumérateurs Annuelle (VNU). # 3 Rapport Action Comores Annuelle (VNU). # 4 Chronogramme de correspondance	. Le contexte politique national actuel ne porte pas préjudice aux activités du projet dans l'île d'Anjouan. . Les communautés anjouannaises sont intéressés à collaborer avec le projet pour protéger la RL.
4.2.1	Recueillir les données manquantes sur l'habitat de la Roussette de Livingstone			
4.2.2	Elaborer le PAC de la Roussette pour Mohéli et Anjouan.			
4.2.3	Collaborer avec Action Comores et ses partenaires pour exécuter le PAC de la Roussette de Livingstone.			
4.2.4	Evaluer de manière régulière la mise en œuvre du PAC de la Roussette.			

Sous-résultat # 4.3	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Le Plan d'Action pour la Conservation (PAC) de la Tortue marine est produit au niveau national et en cours d'exécution à Mohéli.</i></p> <p>4.3.1 Elaborer le PAC de la Tortue marine.</p> <p>4.3.2 Mettre en œuvre le PAC de la Tortue marine en concertation avec les partenaires du projet (IFREMER, IUCN ...) et les communautés villageoises concernées.</p> <p>4.3.3 Evaluer régulièrement la mise en œuvre du PAC de la Tortue marine.</p>	<p>Ind.4.3.1 Le PAC est approuvé par l'Etat et soutenu par la communauté scientifique régionale.</p> <p>Ind.3.4.2 Pourcentage des villages concernés engagés dans la mise en œuvre du PAC par rapport au nombre total de villages concernés est > 75 %.</p> <p>Ind.4.3.3 Le nombre de trace de Tortue est stable ou augmente annuellement pour l'ensemble des plages aux Comores.</p> <p>Ind.3.4.3. Le nombre de Tortues qui pondent sur les principales plages d'Itsamia est stable ou augmente.</p>	<p># 1 Chronogramme de la correspondance</p> <p># 2 Rapport technique sur la Tortue marine Annuelle (CT).</p> <p># 3 Rapport des inventaires annuels de toutes les plages et rapports mensuels et annuels des Ulangas des villages concernés.</p> <p># 4 Rapport mensuel Ulanga Itsamia Annuelle (CT).</p>	
Sous-résultat # 4.4	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Le PAC d'une troisième espèce est produit.</i></p> <p>4.4.1 Identifier une troisième espèce en collaboration avec la DGE et autres partenaires du projet.</p> <p>4.4.2 Elaborer le PAC pour une troisième espèce.</p> <p>4.4.3 Répondre aux demandes d'informations sur les espèces protégées et les PAC en général.</p>	<p>Ind.4.4.1 Approbation du PAC par l'Etat et soutient par la communauté scientifique internationale et les communautés villageoises concernés.</p> <p>Ind.4.4.2 Pourcentage de communautés par rapport au nombre total qui sont engagés dans la mise en œuvre du PAC est > 75 %</p> <p>Ind.4.4.3 Le projet répond positivement à toutes les demandes d'information.</p>	<p># 1 Chronos de la correspondance des bureaux de Moroni et Mohéli Annuelle (CT).</p> <p># 2 Rapport de suivi technique sur la mise en œuvre du PAC Annuelle (CT).</p> <p># 3 Chronogramme des demandes du bureau de Mohéli. Annuelle (VNU) Chronogramme des demandes du bureau de Moroni Annuelle (CN).</p>	
Résultats clés # 4.5	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>Les partenaires sont conseillés par la conservation d'espèces menacées.</i></p> <p>4.5.1 Diffuser la PAC</p> <p>4.5.2 Répondre aux demandes de conseils des autres partenaires intéressés par le PAC et les espèces menacées.</p>	<p>Ind.4.5.1 Toutes les demandes d'information sont répondues.</p> <p>Ind.4.5.2 Nombres d'exemplaires des PACs distribués.</p>	<p># 1 Cahier de demandes de Mohéli Annuelle (VNU)</p> <p># 2 Cahier de demande de Moroni Annuelle (VNU).</p>	<p>. D'autres institutions et projet s'intéressent au développement des PACs et aux espèces menacées en général.</p>
Résultats clés # 5	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p><i>La prise de conscience et l'intérêt de la conservation de la biodiversité sont accrues.</i></p>	<p>Ind.5.1 La presse s'intéresse au projet qui fait l'objet d'au moins un reportage mensuel dans l'un des médias nationaux.</p> <p>Ind.5.2 Le nombre de demande d'information / collaborations relatives à la biodiversité auprès du projet et des partenaires est supé-</p>	<p># 1 Revue de la presse Annuelle (MDC Grande Comore)</p> <p># 2 Chronogramme des demandes de bureau de Mohéli et Moroni Annuelle VNU (Mohéli)</p>	<p>. Le contexte national et propice à cette prise de conscience.</p>

Sous-résultat # 5.1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p>Un bon plan global d'Education environnementale pour la conservation de la biodiversité est élaboré.</p>	<p>Ind.5.1.1 Le plan est approuvé par la DGE, l'ensemble des employés et le Comité Directeur du projet.</p> <p>Ind.5.1.2 Les espèces et thèmes retenus De même que l'angle sous lequel on les aborde reflète les préoccupations du projet (biodiversité, conservation des espèces et des écosystèmes).</p>	<p>CT (Moroni).</p> <p># 1 PV du Comité Directeur. PV réunion de validation/employés DGE. Annuelle (MDC Grande Comore et MDC Mohéli).</p> <p># 2 Rapports annuels sur Programme d'Education. Annuelle (MDC Mohéli et MDC Grande Comore).</p>	
Sous-résultat # 5.2	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p>Le Plan d'éducation environnementale est effectivement exécuté et évalué.</p> <p>5.2.1 Acquérir ou développer les outils nécessaires pour l'Education Environnementale</p> <p>5.2.2 Réaliser les activités prévues dans le plan.</p> <p>5.2.3 Evaluer les activités réalisées.</p>	<p>Ind.5.2.1 Le nombre d'activités réalisées par rapport au nombre prévu par groupes cibles.</p> <p>Ind.5.2.2 Mesures dans laquelle les outils d'éducation sont diversifiés afin de répondre aux besoins spécifiques des différents groupes (évaluation des bénéficiaires).</p> <p>Ind.5.2.3 Mesures dans laquelle les outils développés ou achetés sont effectivement utilisés (nombre d'activités par outils développés).</p>	<p># 1 Rapport annuel sur l'Education Environnementale. Annuelle (MDC Mohéli et MDC Grande - Comore).</p> <p># 2 Rapport annuel sur l'Education Environnementale. Annuelle (MDC Mohéli et MDC Grande - Comore)</p> <p># 3 Rapport annuel sur l'Education Environnementale. Annuelle (MDC Mohéli et MDC Grande Comore).</p>	
Sous-résultat # 5.3	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p>Le partenariat est favorisé comme moyen de transmettre les connaissances sur la biodiversité.</p> <p>5.3.1 Rendre disponible les informations acquises.</p> <p>5.3.2 Appuyer les initiatives de partenariat.</p>	<p>Ind.5.2.3 Nombre de visiteurs sur le site WEB du PNUD sur lequel se trouvent les informations du projet.</p> <p>Ind.5.3.2 Nombre d'accord de partenariat conclu pour les activités d'Education et de sensibilisation.</p>	<p># 1 Chronogramme de demande des bureaux . Annuelle (VNU Mohéli et CN Grande Comore)</p> <p># 2 Page Web Annuelle (MDC Grande Comore).</p> <p># 3 Rapport trimestriels d'activités. Annuelle (CN).</p>	
Résultats clés # 6	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<p>Des activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité sont développées.</p>	<p>Ind.6.1 Viabilité économique des activités financés à la fin du projet (rentabilité économique, remboursement et autonomie de gestion).</p> <p>Ind.6.2 Mesure dans laquelle les activités financées font :</p>	<p># 1 Rapport du responsable des activités économiques (SPC).</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> - La promotion de la biodiversité des Comores (taux d'occupation des infrastructures éco-touristiques) ou - La promotion d'une utilisation des ressources naturelles compatibles avec les objectifs de conservation du parc (critères EIE reconnus). 		
Sous-résultat # 6.1	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Des mécanismes de financement adéquat sont établis.</i> 6.1.1 Définir les mécanismes d'attribution des fonds 6.1.2 Informer les communautés locales de l'existence du Fonds	Ind.6.1.1 Des mécanismes sont approuvés par le Comité Directeur du projet et par les villages du Parc.	# 1 PV du Comité Directeur Rapport du Responsable des activités économique. Fin 2000 (SPC).	
Sous-résultat # 6.2	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Au minimum une activité économique par village est développée dans l'AP de Mohéli</i> 6.2.1 Faire une identification participative des activités potentielles. 6.2.2 Sélectionner les activités à financer. 6.2.3 Former les organisations et les individus clés pour les activités sélectionnées. 6.2.4 Encadrer et appuyer la mise en œuvre des projets financés.	Ind.6.2.1 Nombres d'activités financées par rapport au nombre de village.	# 1 Rapport Responsable des Activités Economiques. Annuelle (SPC).	Des marchés essentiels au développement des activités économiques existent à Mohéli ou en RFI et sont accessibles aux communautés villageoises.
Sous-résultat # 6.3	Indicateurs	Vérifications	Hypothèses et risques
<i>Au moins cinq (5) activités économiques durables innovatrices sont explorées.</i> 6.3.1 Identifier d'autres activités économiques durables qui soient porteuses. 6.3.2 Documenter les activités identifiées. 6.3.3 Partager les résultats de notre recherche avec les autres intervenants dans le milieu. 6.3.4 Au besoin, appuyer les initiatives internes ou externe au projet et qui nous apparaissent porteuses.	Ind.6.3.1 Cinq dossiers sur la faisabilité technique des activités explorées sont disponibles	# 1 Dossier par activité. Annuelle (SPC).	. Les communautés villageoises et individus sont intéressés à explorer des activités économiques nouvelles.

Annexe 2. Programme de la mission et personnes consultées

Mission d'évaluation finale du Projet COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et développement durable aux Comores

Date	Activité	Personnes ou organismes rencontrés
4 octobre	Arrivée du chef de mission à Nairobi	
5 octobre	Rencontre avec la coordinatrice du programme marin et côtier ; consultation de documents	Mme Sue Wells, coordinatrice du programme marin et côtier
6 octobre	Rencontre avec l'équipe du Bureau Régional UICN pour l'Afrique de l'Est	M. Eldad Tukahirwa, Représentant Régional UICN Nairobi Mme Ann Chege, chargée de programme M. Peter Musembi, comptable des projets
7 octobre	Travail au bureau de l'UICN	
8 octobre	Arrivée des consultants internationaux à Moroni, Rencontre avec l'équipe de projet à Moroni	Équipe de projet à Moroni
9 octobre	Rencontre avec l'Equipe du Bureau du PNUD.	Mme Enrica Dato, Stagiaire Assistante au programme PNUD M. Youssouf M'Bechezi, Assistant au Représentant Résident, PNUD
	Planification et organisation préliminaire du travail de l'équipe d'évaluation	
10 octobre	Rencontre à la DGE du Ministère de la Production et de l'Environnement	M. Youssouf Hamadi, Directeur Général de l'Environnement, M. Ismael Bachirou, DGE, Ministère de la Production et de l'Environnement
	Rencontre au Ministère de la Production et de l'Environnement	M. Idaroussi Hamadi, secrétaire général du Ministère de la Production et de l'Environnement
	Rencontre au bureau du projet	Équipe du projet
11 octobre	Rencontre avec le projet d'appui à la micro entreprise (AMIE)	M. Mohamed Abdallah Halifa, Coordonnateur du projet; M. Seyni Abdou, Conseiller Technique du projet
	Rencontre au Ministère des Relations Extérieures de l'Union des Comores	M. Ousseïn, chargé du dossier environnement au Ministère
	Travail au bureau de projet	
	Rencontre au bureau de projet	M. Youssouf Mohamed Oumouri, Point Focal du FEM au niveau du Gouvernement Comorien
12 octobre	Départ pour Mwali	
	Rencontre avec le Ministre de l'Environnement de Mwali	M. Hamdia Milissane, Ministre de l'Environnement, de la Production, de l'Artisanat et de la Recherche Minière, Porte-Parole du Gouvernement de l'île Autonome de Mwali
	Rencontre au Service Régional de l'Environnement	M. Faissoili ben Mohadji, Directeur Régional Adjoint de la Production et de l'Environnement, Chef de Service Environnement Mwali
	Visite au Projet à Mwali, validation du programme de la mission à Mwali et planification des rencontres avec les communautés villageoises	Équipe du projet

13 octobre	Élaboration du guide d'entretien	
	Rencontre au PMM	M. Kamardine Boinali, Conservateur du PMM
	Consultation à Nioumachoi	Association de développement social de Nioumachoi; Pêcheurs de Nioumachoi
14 octobre	Consultation à Ouallah I - Mirereni	Mouvement pour le développement socio-culturel de Ouallah I; Femmes, Notables et Pêcheurs du village
	Consultation à Ouallah II	Association pour le développement socio-culturel de Ouallah; Femmes et Notables du village
15 octobre	Rencontre au bureau de projet à Fomboni	Comité de Gestion du PMM
	Consultation à Siri Ziroudani	Association Mdanvoulé Siri-Ziroudani; Femmes du village
	Consultation à Nkangani	Association de développement du village; Femmes du village
16 octobre	Travail au bureau de projet	
	Consultation à Itsamia	Association pour le développement socio-culturel d'Itsamia; Femmes du village
17 octobre	Inauguration du parc marin de Mohéli	
	Rencontre au bureau du PMM	écogardes du PMM
18 octobre	Départ pour Ndzouani	
	Rencontre avec l'ONG "Action Comores" – Ndzouani	M. Mohamed Moutui Fahaar-Eldine, coordinateur
	Rencontre à Mutsamudu	M. Ridjali Omar, Ministre de l'Équipement, Transports, Télécommunication et Environnement de Ndzouani
19 octobre	Départ pour Moroni, Ndgazidja	
	Réunion de synthèse et planification de la rédaction du rapport	
20 octobre	Collecte d'informations au bureau de projet	Équipe du projet
	Rencontre à la DGE	Mme Fatouma Abdallah et M. Issa Mohamadi, DGE
21 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
22 octobre	Rencontre de travail	M. Said Ahamada, AIDE, APG
	Rédaction du rapport préliminaire	
23 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
24 octobre	Rencontre à la Présidence de l'Union des Comores	M. Caambi El-Yachourtu, Vice-Président de l'Union des Comores, Président par intérim
	Rencontre au Ministère du Tourisme, du Transport et de l'Environnement de l'Île Autonome de Ngazidja	M. Housseine M'baé, Conseiller Technique M. Chakira Mohamed Chanfi, Directeur de Cabinet
	Rédaction du rapport préliminaire	
25 octobre	Préparation de l'aide-mémoire et de la présentation pour la restitution	
26 octobre	Réunion de restitution des principaux éléments de l'évaluation	Liste des participants jointe
27 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
28 octobre	Départ du consultant M. Sene	
29 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
30 octobre	Départ du consultant M. Combo	
31 octobre	Rédaction du rapport préliminaire	
1 novembre	Dépôt du rapport d'évaluation préliminaire	
2-7 novembre	Rédaction du rapport final	

Liste des participants

Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet « Conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores »

26 octobre 2002

PNUD

M. El Marouf Mohamed	Chef du Cabinet (MIREX)
M. Roberto Valent	Représentant Résident Adjoint PNUD
M. Youssouf M'Bechezi	Assistant au Représentant Résident PNUD
M. Ali Mohamed Sinane	Économiste PNUD
M. Michel Vely	Conseiller Technique Projet G32
M. Hassane Mgomri	Économiste Consultant national Projet G32
M. Said Mohamed Ali	Coordonnateur National Projet G32
M. Abdoulaye Sene	Consultant international Mission évaluation finale
M. Anli Combo	Consultant national Mission évaluation finale
M. Hamidi Soule	Consultant national Mission évaluation finale
Mme Dominique Roby	Consultante internationale Mission évaluation finale

Annexe 3 Guide d'entretien pour les rencontres avec les parties concernées et les communautés des villages du PMM

Groupes cibles à rencontrer dans les villages et dans la zone du PMM :

- Notables ou chefs de village
- Associations de développement ou Ulanga
- Femmes
- Jeunes
- Comité de gestion du PMM
- Écogardes
- Gendarmerie
- Personnes impliquées dans le tourisme

Présentation de la mission et de ses objectifs

1. Équipe de la mission

2. Objectifs : Évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe de projet a été appropriée, en apprécier l'efficacité, l'efficience et le rythme de mise en œuvre. Présenter des recommandations pour la poursuite d'activités assurant la pérennisation et la consolidation des acquis.

Il faut insister sur le fait que la mission d'évaluation n'a pas pour objectif de « noter » le taux de succès du projet et des intervenants qui ont contribué à le mettre en œuvre. Elle est prévue pour s'inscrire dans un cycle d'apprentissage sur la base de l'expérience où les activités de suivi et d'évaluation permettent d'intégrer les leçons apprises et d'éviter de répéter les erreurs dans le cycle de projet et dans l'élaboration de projets futurs.

3. Principaux bénéficiaires de l'évaluation du projet : L'évaluation doit permettre aux Gouvernements des Comores, aux futures agences gouvernementales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de protection et de conservation de la biodiversité, au PNUD (bureaux de New York et de Moroni), au FEM, à l'agence d'exécution UICN et aux différents partenaires dont les communautés villageoises, et à l'ensemble des autres parties intéressées, de dégager des leçons à retenir de l'expérience du projet et des orientations pour l'élaboration d'activités ou de projets futurs..

Note : Expliquer que les contraintes de temps ne permettent pas à l'équipe de la mission d'évaluation de rencontrer tous les villages qui sont concernés par le PMM. La sélection des villages visités repose sur des critères qui ne reflètent nullement une appréciation de la qualité de l'implication des villages dans le projet. Les villages qui n'ont pas été rencontrés ne doivent pas se sentir mis de côté dans le processus.

Questions pour guider les entretiens

- Perceptions des communautés et des autres parties concernées sur la nature du rôle qui leur est dévolu dans la gestion du parc et sur leurs droits
- Connaissance des textes juridiques régissant le fonctionnement du PMM par les parties intéressées, i.e. communautés, écogardes, comité de gestion du parc, gendarmes
- Évaluation de la prise en compte des besoins et priorités des parties intéressées dans l'élaboration des activités de renforcement des capacités, au démarrage du projet et en fonction de l'évolution des activités du projet. Suggestions pour une phase ultérieure
- Satisfaction relative aux activités de formation dont ils ont bénéficié et intégration des contenus
- Évaluation des impacts du projet en termes d'accroissement de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et à l'environnement en général et indices concrets de cet impact
- Principaux succès, contraintes et échecs des activités entourant la création et la mise en place du PMM
- Attentes et craintes relatives à l'achèvement prochain du projet
- Perception de ce que devrait être le rôle des écogardes et du comité de gestion après le projet
- Attentes spécifiques ou générales pour d'éventuelles activités qui feraient suite au projet – recommandations particulières pour favoriser la pérennisation des acquis du PMM après le projet
- Activités ou projets en cours dans le village qui pourraient avoir une incidence sur le projet

Annexe 4 Liste des documents consultés

- AIDE. 2002. Rapport sur le suivi de l'état de santé des récifs coralliens du parc marin de Mohéli. Draft. Réseau National Récif des Comores.
- Borrini-Feyerabend, G. 1997. Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. vi + 80 p.
- C.C.A.F. 1999. Audit des comptes du projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores – 31 décembre 1999.
- C.C.A.F. 2000. Audit des comptes du projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores – 31 décembre 2000.
- David G., Lô H. et M. Soulé. 2000. Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet PNUD/GEF Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. Ministère de la Production et de l'Environnement, R.F.I. Comores. 73 p.
- EUCARE Comoros. 2002. Preliminary report for the IUCN and project Biodiversity. Edinburgh University Coral Awareness and Research Expeditions, July - September 2002. 4 p.
- Jamar de Bolsee-Beudels R.C. 1994. Réserve marine et côtière de Nioumachoua, étude de faisabilité pour la création d'un parc national marin à Mohéli ou parc national de Nioumachoua, Ministère du Développement rural, de la Pêche et de l'Environnement. FAO, 83 p.
- Loupy S. 2001. Les pêcheurs de Nioumachoi et le Parc marin de Mohéli. Rapport de stage. Projet Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. DESS Pratiques sociales du développement, Institut d'études sur le développement économique et social (Paris I), 71 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Procès-verbal de la neuvième réunion du Comité Directeur. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 7 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Budget prévisionnel 2002. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 16 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Stratégie de transfert de la gestion du Parc Marin de Mohéli. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 10 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Programme d'aménagement du Parc Marin de Mohéli. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 63 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Rapport sur l'atelier interne de préparation de l'évaluation finale du projet. Fomboni Mohéli du 1^{er} au 3 octobre 2002. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 10 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Accord-type pour discussion avec les parties. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 9 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2002. Note d'information. Projet de création d'un fonds fiduciaire environnemental : État d'avancement. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 3 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Stratégie de Communication et d'Éducation Environnementale du Projet Conservation de la Biodiversité pour l'année 2001. Projet

- PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 4 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2001. Plan de développement de l'écotourisme pour le Parc Marin de Mohéli. Contrat No EARO/75552/651 Equaterre Association. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 46 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Rapport de mission sur l'animation à l'éducation environnementale à Mohéli du 9 au 16 février 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 13 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Célébration de la journée de la Tortue du 27 au 31 mai 2000 à Mohéli. Bilan. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Plan d'action pour la conservation des tortues marines en République Fédérale Islamique des Comores. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 36 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Stratégie de Communication et d'Éducation Environnementale du Projet Conservation de la Biodiversité pour l'année 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 4 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 2000. Programme de suivi-évaluation. Mesure des indicateurs de suivi 2000. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 22 p.+ annexe.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 1999. Proposition de production d'un bulletin d'éducation environnementale en milieu scolaire. Marie-Jo Paris. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 5 p.
- Ministère de la Production et de l'Environnement. 1999. Plan de formation du projet. Projet PNUD/FEM COI/97/G32 Conservation de la Biodiversité et Développement Durable aux Comores. 54 p.
- PNUD - République Fédérale Islamique des Comores. 1997. Conservation de la Biodiversité et Développement Durable en République Fédérale Islamique des Comores. Document de projet. 104 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Décret No 01-053/CE Relatif au Parc Marin de Mohéli. 17 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Décret No 01-052/CE Relatif aux études d'impact sur l'environnement. 6 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2000. Ordonnance No 00-014/CE portant modification de certaines dispositions de la Loi-cadre relative à l'environnement. 3 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/31/MPE/CAB Portant protection des espèces de faune et flore sauvages des Comores. 8 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/32/MPE/CAB Portant adoption de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique. 2 p.
- République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/33/MPE/CAB Portant adoption du Plan d'Action pour la Conservation des tortues marines aux Comores. 3 p.

République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 01/34/MPE/CAB Portant agrément des associations des villages riverains du Parc Marin de Mohéli. 2 p.

République Fédérale Islamique des Comores. 2002. Arrêté No 02/002/MPE/CAB Portant annexe du décret No 01-053/CE du 19 avril 2001 relatif au Parc Marin de Mohéli et précisant la délimitation de la zone du parc. 4 p.

République Fédérale Islamique des Comores. 2001. Arrêté No 02/003/MPE/CAB Portant nomination des membres du comité de gestion du Parc Marin de Mohéli. 8 p.

Tilot V. 1994. Étude de l'environnement marin et côtier et des aspects socio-économiques de la pêche autour de l'île de Mohéli, RFIC-PNUD/UNESCO/UICN, 80 p.

UNDP - République Fédérale Islamique des Comores. 1997. Conservation of biodiversity and sustainable development in the Federal Islamic Republic of the Comoros. Project Document. 99 p.

Annexe 5.**Aide-Mémoire****Réunion de restitution de la mission d'évaluation finale du projet « Conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores »****PNUD/GEF COI/97/G32/A/1G/99****Objectifs**

- Évaluer dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre favorisée par l'équipe de projet a été appropriée, en apprécier l'efficacité, l'efficience et le rythme de mise en œuvre.
- Présenter des recommandations pour la poursuite d'activités assurant la pérennisation et la consolidation des acquis.

L'évaluation n'a pas pour objectif de *noter* le taux de succès du projet et des intervenants qui ont contribué à le mettre en œuvre. Elle est prévue dans le cycle de projet et s'inscrit dans un mode d'apprentissage sur la base de l'expérience. Les activités de suivi et d'évaluation permettent de faire le point, d'intégrer les leçons apprises et d'éviter de répéter les erreurs ou de poursuivre une approche inappropriée au sein du projet même ainsi que dans l'élaboration de projets futurs.

Bénéficiaires de l'évaluation

L'évaluation doit permettre aux Gouvernements des Comores, aux futures agences gouvernementales chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures de conservation de la biodiversité, au PNUD (bureaux de New York et de Moroni), au bureau régional Afrique PNUD/FEM, à l'agence d'exécution UICN, aux différents partenaires dont les communautés villageoises, et à l'ensemble des autres parties intéressées, de dégager des leçons à retenir de l'expérience du projet et des orientations pour l'élaboration d'activités ou de projets futurs.

Constats globaux

La stratégie d'intervention adoptée par le projet est la gestion participative ou cogestion des aires protégées : forme de partenariat permettant aux différents acteurs intéressés de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire jouissant d'un statut de protection.

L'approche participative a permis au projet de découvrir et de prendre en compte la réalité des communautés villageoises d'une part – et, pour ces communautés, d'apprendre le processus de cogestion d'un espace marin et côtier qui est leur bien commun.

Cependant, l'approche participative prend du temps, comme toute approche démocratique, et a ses limites. Les décisions concernant la gestion d'un espace doivent parfois être fondées sur d'autres bases que l'assentiment général.

Il faut enfin souligner la motivation forte et soutenue de l'équipe qui s'est entièrement dédiée aux objectifs du projet, et dont les énergies et le courage ont permis la réussite de cette expérience pilote dans un contexte difficile et particulièrement instable.

Globalement, l'opinion de l'ensemble des partenaires et bénéficiaires du projet, des communautés villageoises aux autorités administratives, est positive. Le fait que le projet ait été nommé pour la réception du prix Équateur qui honore les projets communautaires représentant des efforts extraordinaires pour réduire la pauvreté au moyen de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, vient renforcer cette appréciation.

Toutefois, le degré d'atteinte des résultats spécifiques (*efficacité*), est moins assuré.

1. Cadre opérationnel établi de manière concertée – cadres légal, réglementaire, institutionnel et financier

Composantes	Effet	Commentaires
Cadre légal et réglementaire	✓	La délimitation du parc et des réserves inscrite à l'arrêté No 02/002/MPE/CAB n'a pas de fondement scientifique, réduisant son potentiel comme outil de conservation.
Cadre institutionnel	Non atteint	La mise en place du CNDD requiert que le nouveau cadre institutionnel et les nouvelles structures administratives soient mis en place.
Cadre financier	Partiel	Démarches en cours pour la recherche du cofinancement - Modification du montant du fonds de dotation

2. Renforcement des capacités (ressources humaines)

Composantes	Effet	Commentaires
Élaboration d'un plan adapté	Partiel	Non basé sur une évaluation des capacités requises pour remplir les fonctions identifiées
Mise en œuvre du plan de formation	✓	Manque de suivi de l'intégration des formations
Promotion de partenariats scientifiques	✓	Univ. Edinburgh, CEDTM, Action Comores UK, AIDE, Peu de partenariats avec les institutions nationales

3. Réseau d'aires protégées

Composantes	Effet	Commentaires
Accords de cogestion	✓	Les personnes touchées par les interdictions ne sont pas indemnisées directement, notamment les femmes Certains villages relèvent des iniquités dans les accords
Classement PMM	✓	La délimitation du PMM et des réserves marines est décidée de façon participative avec les communautés, sans fondement biologique significatif – à réévaluer en fonction des données de suivi des récifs coralliens et de l'étude menée par l'équipe d'Edinburgh

Plan d'aménagement du PMM	En cours	Structure opérationnelle mais non autonome, financement non assuré – La pérennisation des acquis devient un objectif de base pour la conception de la suite du projet
Initiation d'un réseau d'AP	En cours	Objectif de base pour la conception de la suite du projet
Guide de création des AP aux Comores	En cours	La valorisation des acquis devient un objectif de base pour la conception de la suite du projet

4. Plans d'action pour la conservation

Composantes	Effet	Commentaires
PAC Roussette de Livingstone	En cours	Sous-traitance avec Action Comores Anjouan
PAC Tortues marines	✓	
PAC Coelacanthe	En cours	Sous-traitance avec l'Association pour la Préservation du Gombessa
Organisations partenaires impliquées dans la conservation des espèces	✓	Traduction erronée du sous-résultat – les partenaires qui conseillent le projet sont : CEDTM Réunion, Jersey Wildlife Trust, Zoo de Bristol, Megaptera, Action Comores UK

5. Sensibilisation et éducation environnementale

Composantes	Effet	Commentaires
Plan global d'éducation environnementale	Partiel	Cours d'écologie terrestre et marine avec documentation, Journée annuelle de la Tortue, Autorités administratives insuffisamment sensibilisées
Diffusion d'informations sur la biodiversité	Partiel	Succès de la brochure Mwana wa Nyamba en milieu scolaire Site Web, feuillet, affiches sur le PMM Vidéo sur le PMM à venir

6. Activités génératrices de revenus liées à la biodiversité

Composantes	Effet	Commentaires
Mécanisme de financement des AGR	En cours	Accord tripartite entre le projet AMIE, la MECK de Mwali et le PMM à finaliser
Financement des AGR dans le PMM	En cours	Une AGR est financée par village à l'exception de 3 villages qui sont encore en attente

Recommandations d'actions prioritaires d'ici la fin du projet :

1. Opérationnalisation du PMM

- Construire une maison du parc pour loger l'équipe de direction et le matériel
- élaborer une synthèse des données scientifiques disponibles pour déterminer les limites bathymétriques du parc et l'emplacement des réserves marines de façon à favoriser l'efficacité de cette mesure de conservation
- élaborer un plan de gestion des ressources
- délimiter le parc et les réserves marines
- augmenter la visibilité de la présence du parc sur ses rives
- élaborer un guide écotouristique du parc faisant ressortir les atouts de tous les villages
- renforcer l'autonomie du comité de gestion

2. Finalisation des plans d'action de conservation des espèces menacées

- Octroyer le contrat de sous-traitance à l'ONG Association pour la préservation du Gombessa pour l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation du coelacanthe
- Appuyer la finalisation du plan d'action pour la conservation de la Roussette de Livingstone

3. Fonds fiduciaire (recommandations de la mission de septembre 2002)

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation des autorités administratives des trois îles et de l'Union, des corps diplomatiques des Comores à l'étranger et des ONG internationales pour créer un réseau de soutien au FF et favoriser l'appropriation de ce fonds par la collectivité et son implication dans la recherche préalable de cofinancement pour la constitution du fonds.
- Poursuivre les études pour la détermination du montant nécessaire du fonds de dotation en fonction des activités qu'il financera.

Recommandations pour la suite du projet

Le projet a permis de réaliser une expérience pilote de mise en place d'une aire protégée aux Comores sur la base d'une approche participative avec les communautés villageoises. Des capacités ont été créées, tant en termes de cadre légal et réglementaire que de ressources humaines. Or les structures mises en place sont opérationnelles mais non autonomes. La mise en place d'un fonds fiduciaire prévue dans le cadre du projet devait assurer les revenus indispensables pour cette autonomie. Ce fonds ne sera pas mis en place à court terme et il est impérieux de mobiliser les ressources nécessaires pour la continuité du processus en cours. Il faut capitaliser les acquis et valoriser les capacités développées dans le cadre du projet pour étendre les bénéfices dans l'ensemble des îles.

Le Gouvernement doit s'associer au PNUD pour développer une stratégie commune pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une extension du projet.

Cette extension du projet pourra être articulée autour des trois axes suivants :

- 1. La mise en place du fonds fiduciaire**
- 2. La pérennisation du PMM**
- 3. La création du réseau d'aires protégées**